|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
| UNEP | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/86/113 mars 2021FRANÇAISORIGINAL: ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion

Montréal, 2 – 6 novembre 2020

Reportée: 8 – 12 mars 2021[[1]](#footnote-1)

**ÉVALUATION DES RÉSEAUX RÉGIONAUX**

**DES ADMINISTRATEURS DES BUREAUX NATIONAUX DE L’OZONE**

**(ÉTUDE THÉORIQUE ET MANDAT POUR LA DEUXIÈME PHASE)**

**Contexte**

1. Le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) ActionOzone gère plusieurs réseaux régionaux dans le cadre de son Programme d’aide à la conformité (PAC).[[2]](#footnote-2) Ces réseaux sont des mécanismes de renforcement de la capacité qui encouragent l’échange d’informations, d’expérience et du savoir-faire nécessaires pour respecter les engagements du Protocole de Montréal, communiquer les données, développer et exécuter les politiques et les cadres réglementaires, adopter des technologies et gérer efficacement les unités nationales de l’ozone (UNO).
2. Ces réseaux ont été évalués deux fois par le passé. En 1994, une évaluation a été réalisée pour le projet du PNUE et de l’ASDI (Agence suédoise de coopération internationale au développement) qui a créé le premier réseau régional en Asie du Sud-Est.[[3]](#footnote-3) L’évaluation recommandait de répliquer le concept du réseau dans d’autres régions, mais soulevait des questions concernant la capacité de financement du réseau pour qu’il devienne autonome. La deuxième évaluation a été présentée à la 33e réunion du Comité exécutif (mars 2001).[[4]](#footnote-4) Elle évaluait le fonctionnement et l’organisation des huit réseaux alors en activité et émettait des recommandations d’amélioration. À nouveau, des préoccupations ont été formulées concernant la durabilité des réseaux, étant donné qu’ils dépendaient entièrement du financement du Fonds multilatéral. Les évaluations de 1994 et 2001 mettaient en avant une série de recommandations visant à améliorer le fonctionnement des réseaux. Un résumé de ces recommandations, ainsi qu’une évaluation de leur mise en œuvre et des observations au vu de la présente évaluation, apparaît au tableau 1 du présent rapport (paragraphe 81). Des informations complémentaires relatives au travail effectué pour développer et renforcer les réseaux régionaux jusqu’en 2007 sont données dans la Partie II de l’Annexe I du présent document.
3. À sa 84e réunion, le Comité exécutif a approuvé le mandat pour l’étude théorique de l’évaluation des réseaux régionaux d’administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone (décision 84/10 et contenue dans la Partie I de l’Annexe I du présent document) et a demandé à l’Administrateur principal de surveillance et d’évaluation de présenter à la 85e réunion l’étude théorique et le mandat pour la seconde phase de cette évaluation (décision 84/11).
4. Conformément aux procédures convenues pour la tenue des 85e et 86e réunions en raison de la pandémie de COVID-19, tous les documents concernant l’évaluation à la 85e réunion ont été reportés à la 86e réunion.

**Objectifs et champ d’application de l’étude théorique**

1. L’étude théorique évalue comment le rôle des réseaux régionaux a évolué dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal et analyse si les recommandations formulées par les évaluations précédentes ont été suivies. Elle examine en outre la pertinence actuelle des réseaux régionaux dans la mise en œuvre des exigences du Protocole de Montréal aux échelles nationale et régionale en tenant compte de l’organisation, de la participation, du choix du sujet de discussion et de l’incidence sur les processus de prise de décision ainsi que les changements nécessaires pour adapter les réseaux aux nouveaux défis du Protocole de Montréal.
2. Le document est organisé en sections se rapportant au contexte, aux objectifs et au champ d’application de l’étude théorique, aux conclusions et aux enseignements tirés, et à la méthodologie. Il approfondit également la planification et l’organisation des réunions, y compris leur participation, les ordres du jour et les rapports des réunions, l’évaluation des réseaux et le suivi des recommandations, l’interaction entre les réseaux, et les réunions mondiales des réseaux. Une section supplémentaire sur le renforcement de la capacité, avec des sous-sections traitant du rôle des réunions de réseau, des ateliers de formation et techniques, de la coopération Sud-Sud, du rôle des personnes-ressources, de la coordination avec les agences bilatérales et d’exécution, des meilleures pratiques dans la mise en œuvre des projets, des nouveaux défis et des enjeux émergents, et de la mise en œuvre des recommandations des évaluations précédentes.
3. Le document inclut également les annexes suivantes :

I Partie I - Mandat pour l’étude théorique

Partie II - Travail effectué pour développer et renforcer les réseaux régionaux jusqu’en 2007

II Liste des rapports de réunion consultés

III Questionnaire pour l’étude théorique

IV Événements de renforcement de la capacité tenus par les réseaux de mesure de l’ozone de 2000 à 2019

V Mandat pour la seconde phase de l’évaluation

1. Les résultats détaillés de l’étude théorique sont contenus dans les sections suivantes. Afin d’offrir un accès rapide aux informations concernant de potentiels éléments exploitables et prochaines étapes, les conclusions et les enseignements tirés ont été présentés au début du document.

**Conclusions et résumé des enseignements tirés**

1. Les réseaux régionaux continuent à avoir une grande valeur pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal et pour atteindre/maintenir la conformité avec les mesures convenues dans les pays visés à l’Article 5. Ils jouent également un rôle critique dans le maintien de l’importance des UNO au sein des pays. Les réseaux ont joué un rôle actif, entre autres, dans l’échange des bonnes pratiques/enseignements et le développement de la coopération entre les pays d’une région donnée et parfois entre régions ; la mise en œuvre réussie de projets ; le renforcement des capacités à travers la formation et le partage d’informations sur divers aspects technologiques et politiques ; la sensibilisation à la protection de la couche d’ozone dans les pays ; et plus récemment la création de ponts entre l’ozone et le climat, et la préparation des pays à la mise en œuvre de dispositions convenues au titre de l’Amendement de Kigali.
2. L’analyse de rapports de réunions et les réponses au questionnaire envoyé lors de la préparation de la présente étude théorique indiquent qu’il existe un besoin d’innovation et d’adoption d’une approche plus dynamique des réunions, en particulier face aux nouvelles dispositions engendrées par l’Amendement de Kigali. Dans certains cas, l’ordre du jour des réunions et les évaluations associées semblent être tombés dans une routine, avec le même ordre du jour à chaque fois. En conséquence, les pays y accordent une moindre importance et leurs effets se font moins sentir qu’auparavant, avec une présence accrue de personnel subalterne. Une approche plus dynamique des réunions, la prise en charge de nouveaux enjeux et l’implication de nouvelles parties prenantes, ainsi que la facilitation de nouvelles synergies, pourraient aider à améliorer la pertinence et l’importance de ces réunions tout en renforçant leur association avec le Protocole de Montréal lui-même. Des réunions ou des sessions de travail virtuelles telles qu’en ont été instituées pendant la pandémie de COVID-19 pourraient bien constituer une opportunité pour y parvenir.
3. Une seconde phase de l’évaluation pour analyser plus profondément l’incidence des réseaux est recommandée. Celle-ci pourrait être réalisée par le biais d’entretiens plus approfondis avec les coordonnateurs de réseau régional et les principaux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, les agences d’exécutions et d’autres personnes clés, possiblement pendant les réunions de réseau. Cela créera également des opportunités pour explorer des méthodes permettant d’améliorer le suivi entre les réunions, avec les pays membres, des recommandations issues d’une réunion de réseau et des problèmes ou des défis se présentant pendant cette période, en vue de s’assurer plus complètement que les besoins des pays soient satisfaits et qu’ils aient leur mot à dire au sujet de l’ordre du jour. La valeur de l’augmentation de la collaboration et de l’interaction entre les réseaux pourrait également être analysée plus profondément, parallèlement aux méthodes permettant l’accroissement de telles collaborations et interactions (si cela s’avère bénéfique).
4. Compléter cette étude théorique avec une phase sur le terrain permettra l’échange direct d’idées entre les principales parties prenantes et offrira une opportunité d’analyse plus approfondie des recommandations incluses dans le présent rapport. Il deviendra possible d’analyser la voie à suivre pour les réseaux au cours des cinq à 10 prochaines années et d’améliorer ou d’ajuster de telles recommandations selon le besoin. Une phase sur le terrain fournira également un aperçu plus clair en ce qui concerne l’assurance de la durabilité des réalisations au titre du Protocole de Montréal, la prise en charge des enjeux et défis émergents, ainsi que des besoins spécifiques de chaque réseau. Une phase sur le terrain offrirait également l’opportunité de développer des indicateurs clairs de performance/d’incidence, aux échelles nationale et régionale (administrateur du bureau national de l’ozone/réseau) en consultation directe avec les principales parties prenantes. Le mandat pour la seconde phase de l’évaluation des réseaux régionaux d’administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone est contenu dans l’Annexe V du présent document.
5. L’Amendement de Kigali constitue une bonne opportunité pour revivifier les activités des réseaux et maintenir l’engagement des UNO dans les réseaux. Des ateliers de jumelage, des réunions thématiques et d’autres activités similaires peuvent être utilisés pour promouvoir une identification et une intégration améliorées des parties prenantes. Il est essentiel d’atteindre un équilibre entre l’expertise nécessaire et l’exposition aux technologies, tout en évitant les conflits d’intérêts réels ou perçus par rapport aux options spécifiques ou aux technologies de remplacement. Des consultations plus actives avec les représentants des agences d’exécution, des Secrétariats et des partenaires bilatéraux au sujet de la planification, la programmation et l’évaluation des activités des réseaux, pour soutenir le rôle administratif du PNUE, pourraient être considérées. Encourager un suivi amélioré dans les pays, entre les réunions, pourrait aider à maintenir l’implication des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone et donner de la visibilité aux UNO.
6. La récente expérience des réunions virtuelles due à la pandémie de COVID‑19 pourrait inspirer l’organisation de sessions virtuelles avec des groupes spécifiques au sein des réseaux, sur des sujets d’intérêt spécifiques.
7. Le maintien des réalisations au titre du Protocole de Montréal est un enjeu majeur, devenant de plus en plus complexe à mesure que le nombre de ces réalisations augmente. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des SAO qui semblent ne plus être à l’ordre du jour, ou lorsqu’elles sont perçues comme une « affaire classée » dont il est désormais inutile de s’occuper. Il s’agit, *entre autres*, des CFC, des halons, du bromure de méthyle, de certaines utilisations ou agents de transformation en laboratoire et pour l’analyse, et également d’utilisation exemptes, y compris pour des pays dont la consommation est nulle ou très sporadique. Le revers subi avec les récentes émissions inexpliquées de CFC-11 souligne l’importance de ce sujet. La durabilité est directement liée à la mémoire institutionnelle qui, bien que généralement déclarée comme étant bonne, s’appuie souvent considérablement sur des administrateurs de bureaux nationaux de l’ozone qui ont occupé leur poste pendant de nombreuses années. Une « banque de connaissances » améliorée qui peut être utilisée efficacement pour former les nouveaux arrivants, trouver des ressources informatives selon le besoin, rechercher des études de cas et diffuser des informations entre pays ou régions pourrait être une bonne manière de résoudre ce problème. L’élaboration d’un cadre d’évaluation systématique permettant l’identification de la capacité spécifique et des ressources nécessaires aux réseaux, afin de pouvoir mesurer l’incidence réelle sur le soutien à la conformité des pays aux obligations du Protocole de Montréal (et ainsi évaluer la durabilité de ses réalisations) a été suggérée par l’ORPALC.
8. Les ODD sont rarement (voire jamais) abordés pendant les réunions de réseau et pourraient être considérés dans l’ordre du jour des futures réunions étant donné qu’ils traitent de nombreux sujets communs et offrent des liens forts avec des questions concernant directement le Protocole de Montréal, à savoir : le climat, l’efficacité énergétique, les questions de genre et la sécurité alimentaire.
9. Dans l’ensemble, les recommandations formulées dans l’évaluation de 2001 des réseaux régionaux ont été respectées, généralement avec de bons résultats. Le temps écoulé depuis l’évaluation est cependant trop long, avec des jalons importants du Protocole de Montréal atteints au cours des vingt ans, chacun ayant eu des incidences différentes (par exemple, l’élimination des CFC et du bromure de méthyle, et l’Amendement de Kigali). La prise en compte de nombreuses questions diverses a rendu cette évaluation assez complexe, avec de nombreux rapports à examiner, divers objectifs et jalons à considérer et de nombreuses parties prenantes et personnes clés ayant participé au fil des ans. Bien que le fonds documentaire soit très complet et que de nombreuses personnes clés soient heureusement encore en activité et puissent fournir une excellente perspective historique, une évaluation plus fréquente est recommandée (tous les cinq ans, ou au plus 10 ans).
10. Des mécanismes économiques utilisant des plateformes technologiques pour renforcer les objectifs des réseaux pourraient être analysés. Le PNUE, par exemple, déclare que la pandémie de COVID-19 a permis l’acquisition d’une expérience étendue et très précieuse en matière de réunions virtuelles, même en dehors des réunions principales et de suivi des réseaux. Ceci pourrait être utilisé pour améliorer l’interaction entre les réseaux de manière économique, et éventuellement fournir des méthodes pour s’affranchir de certains obstacles (tels que les problèmes de financement et les barrières linguistiques). Il serait également possible de discuter de manières d’améliorer l’intégration au sein d’une UNO donnée, dans l’optique de permettre au personnel subalterne d’assister à certaines réunions de réseau sans compromettre les processus de prise de décision ou la continuité comme indiqué précédemment.

**Méthodologie**

1. Une consultante a été recrutée pour préparer l’étude théorique. Elle a analysé la documentation existante concernant *entre autres* les réseaux régionaux, les rapports des réunions de réseau et de suivi, les rapports des réunions thématiques, les documents de communication élaborés par les réseaux ou le PNUE, et les documents du Comité exécutif produits entre 2000 et 2019. La liste des documents consultés est incluse à l’Annexe II du présent rapport. Les rapports d’évaluation précédents des réseaux (1994 et 2001) ont également été considérés en détail, avec une attention particulière portée sur leurs recommandations. Les évaluations du PAC de 2006 et 2007 ont également été prises en compte dans le cadre de l’analyse. De nombreuses réunions comprennent des évaluations par les participants au titre de leur ordre du jour. Celles-ci se sont avérées très utiles pour caractériser les forces et les faiblesses des réseaux, les défis rencontrés, les différences entre les réseaux, et les changements et évolutions de leur fonctionnement et leurs réalisations dans le temps.
2. Un questionnaire concernant quatre domaines principaux, décrit dans la section suivante, a été préparé et envoyé aux coordonnateurs de réseau régional, aux agences d’exécution, au Secrétariat de l’ozone et à d’autres parties prenantes clés (répondant à titre personnel), qui ont pu fournir un retour d’information sur le fonctionnement et les réalisations des réseaux et leurs perspectives d’avenir. Certaines agences d’exécution ont transmis le questionnaire à des administrateurs de bureaux nationaux de l’ozone particuliers, surtout dans la région de l’Europe et de l’Asie centrale, qui ont ensuite répondu directement. Au total, 22 réponses ont été reçues sur 29 envoyées, offrant une bonne couverture du fonctionnement des réseaux et de leur évolution au cours des 20 dernières années. La liste complète des personnes interrogées et une copie du questionnaire sont fournies à l’Annexe III du présent rapport. Certains des coordonnateurs de réseau régional et agences d’exécutions actuels n’ont pas répondu et d’autres ont répondu tardivement. Tous les efforts ont été faits pour prendre en compte toutes les observations dans les contraintes du calendrier de l’évaluation. Les réponses reçues ont néanmoins fourni un retour d’information utile et ont été une contribution précieuse à l’analyse et aux conclusions et recommandations présentées ici. Le projet de rapport a été partagé avec le Secrétariat, les agences bilatérales et d’exécution, et les coordonnateurs de réseau régional, et leurs observations et suggestions ont été dûment considérées.
3. Un facteur clé conditionnant le champ d’application des réseaux semble être la position et le profil accordé par le gouvernement national à l’UNO, en notant que ceci peut à son tour avoir une incidence sur l’importance accordée au Protocole de Montréal dans un pays donné.
4. L’étude théorique s’est concentrée sur quatre domaines principaux d’évaluation : planification et organisation des réunions, renforcement de la capacité, coordination avec les agences bilatérales et d’exécution, et défis émergents. Ces quatre domaines sont considérés individuellement ci-après.

**Planification et organisation des réunions**

1. Les réseaux se réunissent généralement deux fois par an (une réunion principale et une réunion de suivi) avec des ateliers thématiques ou d’autres réunions spécialisées concernant des sujets spécifiques tenus entre les deux.
2. L’organisation des réunions a évolué au cours des 20 dernières années, conformément au développement du Protocole de Montréal. Par exemple, alors que les objectifs des réunions se concentraient d’abord principalement sur la ratification, la conformité aux engagements du Protocole de Montréal à l’échelle nationale, les difficultés de communication des données et l’élaboration de programmes d’octroi de permis, les réunions de ces dernières années ont tendu à s’intéresser plutôt aux technologies de remplacement, surtout en ce qui concerne le secteur de la réfrigération et la climatisation. Elles ont également eu tendance à devenir plus thématiques. Par exemple, pendant la période de 2013 à 2016, l’accent a été porté de manière importante sur l’adoption de technologies exemptes de HFC, ce qui contribuait à la ratification de l’Amendement de Kigali. Ce glissement dans les sujets est certainement lié à l’évolution du Protocole de Montréal en lui-même, puisque la préparation et la mise en œuvre de projets et de plans d’élimination, dont des plans de gestion des frigorigènes et leurs mises à jour, des plans finaux de gestion de l’élimination ou des plans de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH), et plus récemment de la réduction des HFC, sont venus au premier plan des problèmes auxquels sont actuellement confrontées les Parties du Protocole de Montréal. Il existe également des défis plus souvent traités, tels que la déclaration des données de consommation et de production au titre de l’Article 7 du Protocole de Montréal et du rapport de mise en œuvre du programme de pays, le maintien de l’élimination atteinte pour un ensemble de substances réglementées (par exemple les CFC, dont les inhalateurs à doseur au CFC, et les halons), et l’application des programmes d’octroi de permis et de quotas pour toutes les SAO. Des inquiétudes quant à l’adéquation de certaines technologies de remplacement pour certaines parties visées à l’Article 5 ont été exprimées par les personnes interrogées dans le questionnaire, ainsi que dans les rapports de réunion (par exemple, la réunion de réseau thématique des Caraïbes de 2018).[[5]](#footnote-5)
3. Les organisateurs semblent bien s’occuper du choix de la date, du lieu et des sujets des réunions. Il a été déclaré que l’organisation de certaines réunions commençait un an à l’avance par l’identification des pays hôtes et des dates potentiels, et par des délibérations quant aux sujets d’intérêt avec l’assistance du coordonnateur de réseau national. Il est à noter que des réunions consécutives sont considérées utiles et sont bien reçues dans certains réseaux, alors qu’il a parfois été déclaré qu’elles entraînaient une réunion globale trop longue et étaient donc rejetées dans d’autres réseaux. Un ordre du jour dense peut entraîner la perte de concentration et la réduction de l’efficacité de la réunion de réseau pour la réalisation de ses objectifs. Cette question avait déjà été relevée dans l’évaluation de 2001 et avait été résolue par des réunions thématiques et de jumelage comme cela est mentionné ultérieurement. Certaines personnes interrogées ont indiqué qu’il était approprié d’aborder cette question à travers une consultation plus directe avec les pays membres du réseau, visant à sélectionner des éléments critiques pour l’ordre du jour et à affecter une durée adaptée aux délibérations.
4. Plusieurs personnes interrogées ont indiqué dans le questionnaire qu’il n’était pas toujours facile, dans le temps, de maintenir l’élan ou l’importance des réunions de réseau. Laisser aux participants d’amples opportunités de prendre la parole, et aux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone toute latitude pour sélectionner les sujets et les personnes-ressources nécessaires, de sorte d’influencer l’ordre du jour et de montrer que leur travail est précieux, sont des méthodes indiquées pour favoriser l’appropriation, augmenter l’importance des réunions et obtenir de bons résultats. Il est critique de définir l’ordre du jour de la réunion par des consultations sur les enjeux émergents ; ceci joue un rôle important pour générer de l’intérêt dans la réunion et les aspects organisationnels associés (par exemple, traiter des questions de politique générale concernant l’élaboration du PGEH aux réunions de réseau pendant la préparation du PGEH aide les pays à définir leur stratégie). Les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone ont généralement beaucoup plus de chance d’échanger des idées et des expériences, et de révéler et aborder des questions et des problèmes aux réunions de réseau qu’ils n’en ont aux réunions du Protocole de Montréal, et c’est en fait l’objet des réseaux. Les réunions constituent également un bon terrain d’expérimentation pour les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone afin d’élaborer et améliorer leurs compétences en matière de participation et de négociation, qu’ils pourront ensuite utiliser aux réunions du Protocole de Montréal (et aux réunions du Comité exécutif, le cas échéant). Par exemple, les ateliers en groupes restreints offrent de bonnes opportunités de discuter de questions et de défis spécifiques, des simulations de négociations aident les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone à comprendre et maîtriser les processus de prise de décision. Ces actions aident à accroître la pertinence de la participation active aux réunions.
5. Dans le cadre du PAC, les coordonnateurs de réseau régional jouent un rôle important dans l’identification des besoins des pays et dans la découverte de réponses à leur apporter. L’assistance est étendue à tous les pays du réseau qu’ils soient concernés par les projets mis en œuvre par le PNUE ou non. Par exemple, il a été déclaré que le travail entre le coordonnateur de réseau régional et des pays individuels était particulièrement efficace dans le réseau de l’Europe et l’Asie centrale, qui comprend des pays en transition économique, ainsi que des partenaires bilatéraux (pays de l’Union européenne (UE) et autres partenaires bilatéraux non visés à l’Article 5). Cette interaction a été déclarée comme étant très pertinente dans les pays en conflit et souffrant d’instabilité politique dans la région de l’Afrique, où des modalités spéciales de mise en œuvre des projets pourraient devenir nécessaire. L’ORPALC a indiqué que le soutien fourni par le coordonnateur de réseau régional est très utile et devrait être apporté selon une approche participative pour s’assurer qu’il incombe aux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone de sélectionner les sujets et les lieux et d’élaborer les ordres du jour. En résumé, le rôle du coordonnateur de réseau régional est de coordonner et de conseiller.
6. Dans ses réponses au questionnaire, le Secrétariat de l’ozone a indiqué que la valeur de son apport aux réunions pouvait être accrue à travers une interaction améliorée au bon moment avec les coordonnateurs de réseau régional. L’envoi longtemps à l’avance des invitations à participer à une réunion permettrait une consultation exhaustive avec le point de vue du Secrétariat de l’ozone sur l’apport nécessaire ou les présentations proposées. Le Secrétariat de l’ozone pourrait également orienter les besoins des parties visées à l’Article 5, en les partageant avec les participants aux réseaux.
7. Des animateurs sont régulièrement identifiés, généralement par le coordonnateur de réseau régional conjointement avec l’équipe du PAC, pour mener ou coordonner les délibérations pendant les réunions de réseau. Cette pratique respecte également une recommandation issue de l’évaluation de 2001 et a été engagée précocement dans la période évaluée. Par exemple, elle apparaît déjà dans le rapport de la réunion de réseau d’Asie du Sud-Est (SEAP) en 2001,[[6]](#footnote-6) et des pays anglophones d’Afrique en 2003.[[7]](#footnote-7) Des rapporteurs sont souvent nommés, en particulier pour les réunions thématiques, ce qui aide avec l’élaboration exacte des rapports de réunion. Les animateurs et les rapporteurs sont le plus souvent nommés pendant la réunion ou avec un préavis court, et il a été mentionné que leur rôle pourrait être optimisé, pour les réunions futures, en les identifiant à l’avance afin de leur permettre de bien se préparer. Les animateurs sont généralement des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone. Une tendance à choisir les mêmes animateurs à chaque fois a été déclarée et, bien que leur bonne formation et leur efficacité soient ainsi garanties, cela peut faire obstacle à la pleine participation des pays membres du réseau, surtout celle des nouveaux participants à la réunion. Il est à noter que les réseaux abordent cette question selon des approches différentes. Aux Caraïbes, le pays membre accueillant la réunion est désigné comme président de la réunion et le pays membre qui accueillera la réunion suivante comme co-président, le rôle de rapporteur revenant au coordonnateur de réseau régional. Le réseau de l’Europe et de l’Asie centrale invite souvent des agents de contrôle du Protocole de Montréal du gouvernement ou des représentants de l’agence d’exécution à présider les réunions de réseau. Le Bureau régional du PNUE pour l’Asie occidentale laisse le réseau choisir son animateur et ses rapporteurs.
8. Les réunions de réseau sont de plus en plus tenues consécutivement à d’autres réunions concernant l’environnement, surtout des ateliers thématiques. Ces réunions constituent une formation utile sur des sujets spécifiques, sont économiques (puisque les déplacements sont coordonnés avec le Secrétariat de l’ozone) et peuvent contribuer à la sensibilisation au Protocole de Montréal dans le pays hôte et la région. Elles peuvent également favoriser les discussions sur les méthodes régionales pour traiter certaines questions ou certains défis, tels que la lutte contre le commerce illicite des substances réglementées ou l’élaboration de programmes réglementaires harmonisés pour contrôler les substances réglementées. Les réunions de réseau tenues consécutivement à d’autres réunions au titre du Protocole de Montréal aident à sensibiliser les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone aux délibérations à l’échelle du Protocole de Montréal et internationale. Des réunions consécutives telles que la réunion de réseau de l’ORPALC tenue immédiatement avant la 30e réunion des Parties à Quito[[8]](#footnote-8) ont été données en exemple pour leur utilité, puisqu’elles offrent aux participants du réseau d’autres opportunités de constitution de réseau et d’apprentissage.

Participation

1. La participation et la prise de parole lors des réunions ont continuellement été suivies et encouragées. Le rapport de la réunion de suivi du réseau d’Asie du Sud de 2001, par exemple, contient la déclaration suivante : « neuf des onze pays membres (82 pour cent) ont participé à la réunion et tous les pays participants étaient représentés par l’administrateur du bureau national de l’ozone ».[[9]](#footnote-9) La participation était ainsi supérieure à celle des réunions précédentes. Une réunion des agents des Caraïbes en 2005 indique comme objectifs de la réunion : « la promotion de l’implication et de la participation des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone ».[[10]](#footnote-10)
2. La participation des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone aux réseaux régionaux peut être mesurée en termes de présence aux réunions, mais surtout en fonction de l’activité et de l’implication avant, pendant et après les réunions, ainsi que de la participation dans les communications en ligne, la formation, les événements de renforcement de la capacité et le partage d’informations. Au cours des dix dernières années, une participation active est particulièrement liée à l’accès accru à Internet et aux outils de communication qu’il offre. Les premiers efforts pour mettre en œuvre des bulletins électroniques et des forums en ligne, il y a dix ou quinze ans, ont rencontré des difficultés (dont l’accès limité à des ordinateurs et une mauvaise connexion à Internet dans certaines régions). Toutefois, ces dernières années, l’accès accru aux téléphones mobiles et aux ordinateurs a considérablement augmenté l’utilisation des réseaux sociaux pour les activités de développement et de promotion, surtout celles œuvrant à la sensibilisation à la protection de la couche d’ozone. Les solutions de diffusion massive, telles que les groupes de messagerie par l’intermédiaire d’applications telles que WhatsApp, les forums en ligne (par exemple, les chaînes de courriers électroniques, les pages de réseaux sociaux, les sites web) où des discussions peuvent avoir lieu entre les réunions régionales sur des questions d’organisation et pour échanger des suggestions sur des sujets précis, deviennent de plus en plus communes. Leur utilisation a considérablement augmenté et permet aux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone ou aux groupes spécifiques de communiquer en temps réel aussi bien pendant qu’après les réunions.
3. Des réunions trop répétitives et routinières peuvent affecter la qualité de la participation ; dans certains cas, les chefs des UNO peuvent arrêter de participer, envoyant du personnel subalterne à leur place. Ceci peut perturber la qualité des délibérations pendant la réunion et rompre la communication au sein du réseau. Certaines personnes interrogées ont indiqué dans le questionnaire que la personne (ou les personnes) participant aux réunions de réseau est souvent la même que celle qui participe aux réunions du Protocole de Montréal. Bien que les réunions de réseau puissent constituer un terrain favorable à l’accompagnement du nouveau personnel et contribuer à une bonne planification de la relève, une participation inconstante peut rompre la communication interne, perturber l’attention portée à des sujets spécifiques par les fonctionnaires des pays et interférer avec le développement d’activités spécifiques. Elle peut également perturber la mémoire institutionnelle. Cette question a été mentionnée à divers degrés dans la plupart des régions en réseau, à l’exception de l’Europe et l’Asie centrale et de l’ORPALC, où les personnes interrogées ont indiqué que les décisions et les questions faisant l’objet de délibérations aux réunions de réseau sont très importantes, puisque les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, qui sont généralement des fonctionnaires gouvernementaux, participent également aux réunions du Protocole de Montréal, et peuvent donc y avoir une influence sur le processus de prise de décision. Le développement des réunions électroniques dans le contexte actuel de COVID-19 a révélé un moyen efficace d’enregistrer les réunions et de les mettre à disposition des réseaux ; bien qu’une structure appropriée soit nécessaire pour une participation simple, ceci contribuera clairement à la continuité. Le PNUE a fourni une liste de réunions virtuelles tenues en 2020, qui a été incluse à l’Annexe II du présent document. Cependant, en raison du calendrier de préparation de l’étude théorique, elles n’ont pas été analysées.
4. Une baisse importante du roulement des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone au fil du temps a été déclarée dans toutes les régions, sauf la région du Pacifique où le sujet a été abordé en 2015 à la réunion de réseau des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone tenue aux Fidji[[11]](#footnote-11) et la région des Caraïbes où il a été abordé à la réunion des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone des Caraïbes tenue à Grenade en 2017.[[12]](#footnote-12) Les raisons de ce roulement ne sont pas complètement expliquées, mais pourraient être liées à la position et à la visibilité de l’UNO et/ou de l’administrateur du bureau national de l’ozone au sein du gouvernement. Les changements fréquents de personnel dans les UNO peuvent retarder les décisions et avoir une incidence négative sur la mémoire institutionnelle, à moins qu’une stratégie pour assurer la continuité (par exemple une planification de la relève) soit en place. Conformément aux recommandations de l’évaluation des réseaux de 2001, des programmes visant à « parrainer » les nouveaux membres du personnel ou le personnel subalterne participant aux réunions de réseau ont, depuis de nombreuses années, souvent été prévus à l’ordre du jour des réunions (par exemple, déclaré depuis 2001 dans les réunions de réseau d’Asie du Sud,[[13]](#footnote-13) et toujours en place au Panama en 2015, où un événement thématique spécifique sur ce sujet a été organisé).[[14]](#footnote-14) Le module de formation pour les nouveaux administrateurs de bureaux nationaux de l’ozone élaboré par *ActionOzone* et lancé en 2018 a apporté des contributions précieuses à cet objectif. Un mécanisme de formation en ligne a pu être créé pour les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, avec un suivi des agences d’exécution pour aider à assurer la continuité du renforcement de la capacité des UNO.
5. Un point important qui a été noté est que la simple participation (c’est-à-dire la participation ou non à une réunion) ne suffit pas en elle-même. L’incidence que peut avoir l’UNO sur la conformité aux mesures du Protocole de Montréal est beaucoup plus importante. Une personne interrogée a indiqué que c’étaient les apprentissages ramenés par l’administrateur du bureau national de l’ozone dans son pays et la mise en œuvre ou l’élaboration d’actions ou de mesures convenues pendant la réunion qui comptaient vraiment. En outre, il est possible qu’un nouvel administrateur de bureau national de l’ozone soit plus efficace qu’un autre expérimenté (c’est-à-dire que l’incidence ne dépend pas que de l’ancienneté, mais est clairement influencée par des actions spécifiques). Il a été suggéré d’instituer des indicateurs de performance/d’impact aussi bien à l’échelle nationale que régionale, que les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone et les réseaux pourraient éventuellement utiliser pour évaluer plus profondément les résultats des réunions. Par exemple, la région de l’Europe et l’Asie centrale a établi un programme selon lequel chaque administrateur de bureau national de l’ozone rend compte au coordonnateur de réseau régional des actions menées et des développements réalisés après une réunion ; le coordonnateur de réseau régional partage à son tour ces informations avec tous les membres du réseau pour information, observations et suggestions. La Banque mondiale a déclaré que, dans les réseaux d’Asie occidentale et d’Asie du Sud-Est, un solide réseau de pays et une bonne communication avec les coordonnateurs de réseau régional assurent des discussions qui transcendent les réunions. L’évaluation de 2001 recommandait de formuler et d’améliorer des objectifs, des sous-objectifs et des résultats et indicateurs associés pour chaque réseau et région, avec une perspective à court et moyen termes. C’est l’un des domaines où, sur la base des rapports examinés, plus de travail semble être nécessaire, ce qui pourrait également contribuer à une appropriation plus robuste de la part des parties. Un module en ligne permanent de communication pourrait être conçu pour fournir l’assistance requise.

Ordres du jour et rapports des réunions

1. Les ordres du jour de réunion comprennent régulièrement une analyse et une mise à jour des décisions proposées ou prises aux réunions des parties ou du Comité exécutif. Ils continuent également à traiter de la conformité et de la ratification, le cas échéant. De nombreuses personnes interrogées ont indiqué dans le questionnaire préférer à des sessions longues un ordre du jour de réunion favorisant des présentations plus courtes et moins complexes sur des sujets spécifiques, avec plus de temps alloué aux délibérations et plus de rapports ou de cas d’étude de pays individuels. Ceci était déjà recommandé dans les évaluations de 2001. Un examen des rapports de réunion montre que les ordres du jour de réunion pour 2001 traitent de sujets plus variés, avec des présentations et des discours plus longs que lors des réunions plus récentes, qui tendent à être optimisées au fil des années, pour mieux répondre aux besoins des pays. Dans l’évaluation actuelle, il a été suggéré d’organiser des webinaires pour tenir des sessions spécifiques de délibérations et de clarification sur les décisions des réunions des parties et du Comité exécutif, accessibles à la demande par les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone.
2. Les objectifs recherchés et les sujets à traiter pendant une réunion font normalement l’objet de discussions préalables entre le PAC, les coordonnateurs de réseau régional et les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone. Les réseaux ont une approche globale similaire pour la définition des ordres du jour, en prenant en compte des questions générales telles que les décisions découlant du Protocole de Montréal ou des réunions du Comité exécutif, les questions de conformité et de rapport ou le commerce illicite de SAO. Cependant, la prise en compte de questions individuelles spécifiquement pertinentes pour chaque région est très importante, et un programme plus clair semble avantageux. La région de l’Europe et l’Asie centrale, par exemple, déclare que les moments forts et les recommandations des réunions sont collectés à la fin des réunions et diffusés immédiatement pour observations. Dans d’autres cas, il a été noté un risque de tomber dans un « ordre du jour routinier » dans certains rapports de réunion, surtout en Afrique et en Asie du Sud-Est. Ceci peut mener à une prise en compte insuffisante des nouvelles questions ou des défis imprévus (voire permanents).
3. L’agence d’exécution, le Fonds multilatéral et le Secrétariat de l’ozone sont parfois consultés avant la définition de l’ordre du jour, mais ceux-ci suggèrent, dans leurs réponses et leurs observations, que plus de temps soit prévu pour cette consultation et que celle-ci se fasse à travers un processus plus interactif qui permettrait la sélection des meilleurs experts au sein du personnel de l’agence d’exécution. L’importance de l’assistance d’experts lors des sessions techniques (et du financement de leurs déplacements) a été mentionnée par les personnes qui ont répondu au questionnaire. Comme les coordonnateurs de réseau régional ne participent pas régulièrement aux réunions des parties ou du Comité exécutif, ils s’appuient sur des rapports de réunions ou des pays membres pour les aider à identifier les sujets les plus pertinents. Les sujets de discussion et d’analyse dépendront nécessairement des situations particulières dans une région ou un réseau, et ceci souligne encore l’importance de laisser d’amples opportunités de prise de parole et de discussion. Ceci peut avoir lieu lors de sessions en face à face pendant la planification de futures réunions, ainsi qu’entre les réunions, par exemple par courrier électronique ou lors de sessions virtuelles. Les groupes d’administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone (par exemple, le Groupe des États d’Afrique ou le Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)) se réunissant pendant les réunions du Protocole de Montréal peuvent également créer une opportunité d’identification, de discussion et d’accord sur des sujets pour future délibération.
4. Les ordres du jour et les sujets de discussion sont disponibles avant une réunion. Une grande partie de la documentation pertinente (c’est-à-dire les décisions, les ordres du jour et les points de discussion des réunions passées et à venir) est désormais disponible et librement accessible sur les sites web du Secrétariat de l’ozone et du Fonds multilatéral[[15]](#footnote-15). Les présentations ne sont généralement pas fournies à l’avance aux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, mais elles figurent dans les rapports de réunion. Toutefois, il est à noter qu’*ActionOzone* a également développé un portail des réunions[[16]](#footnote-16) regroupant des informations importantes sur toutes les réunions tenues par le réseau ainsi que d’autres sujets. Ces dernières années, les ordres du jour et les questions abordées, ainsi que les conclusions atteintes pendant les réunions font l’objet d’une impulsion plus régionale par les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone que par le passé. Comme cela a déjà été indiqué, les forums en ligne où peuvent se tenir des discussions entre les réunions régionales sur les questions relatives à l’organisation et les suggestions de sujets spécifiques deviennent de plus en plus courants. Plusieurs programmes de communication ont été développés, tels que des groupes WhatsApp (pour la communication informelle), afin de tenir les membres informés et en liaison en temps réel, et leur bon fonctionnement dans les réseaux africains[[17]](#footnote-17) et possiblement d’autres a été mentionné.
5. Certaines personnes interrogées ont indiqué qu’il serait avantageux que le Fonds multilatéral et les Secrétariats de l’ozone participent plus activement à la préparation de l’ordre du jour et des documents de formation (par exemple, des documents contextuels tels que les documents d’introduction préparés par le Secrétariat de l’ozone pour les Parties du Protocole de Montréal et les membres du Comité d’application[[18]](#footnote-18) ou par le Fonds multilatéral pour les nouveaux membres du Comité exécutif).[[19]](#footnote-19) Un mécanisme de consultation et de participation continues par une plateforme électronique pourrait être élaboré.

Évaluation des réseaux et suivi des recommandations

1. L’évaluation de 2001 indiquait la nécessité de collecter les recommandations issues de chaque réunion, d’intégrer ces recommandations dans le rapport de réunion et d’en assurer le suivi, selon le besoin, lors de la réunion suivante. Conformément à cette recommandation, la majorité des réunions de réseau tenues depuis 2000 ont à leur ordre du jour des sessions dont c’est l’objectif, aussi bien pour convenir des recommandations issues d’une réunion donnée que pour effectuer le suivi de la mise en œuvre des recommandations d’une réunion précédente.
2. Le suivi intersessions des questions issues des réunions de réseau ne semble pas toujours actif ou efficace et il existe une marge d’amélioration, au moins pour certains réseaux. Certaines personnes interrogées ont indiqué que c’était devenu une simple formalité et qu’il avait perdu de l’incidence. D’autres s’y consacrent plus activement et considèrent ce suivi important pour favoriser l’appropriation. Porter plus d’attention aux questions individuelles quotidiennes autour de la mise en œuvre du Protocole de Montréal a été mentionné comme un domaine critique nécessitant une attention permanente, qui influence également l’appropriation par les membres d’un réseau (la Banque mondiale). Les actions précoces proposées par les réseaux pour augmenter l’interaction et le suivi entre les réunions comprennent l’utilisation active de forums en ligne en Asie du Sud,[[20]](#footnote-20) aux Caraïbes[[21]](#footnote-21) et dans les pays arabes[[22]](#footnote-22), ainsi que la tenue de sessions virtuelles entre les réunions, comme suggéré en 2010, à la réunion conjointe des réseaux de l’Europe et l’Asie centrale et de l’Asie du Sud.[[23]](#footnote-23) Ces actions figuraient également dans les recommandations de l’évaluation de 2001. Cependant, leur mise en œuvre semble être variable et a rencontré des difficultés au fil des années (ce point est également abordé plus loin).
3. L’incidence des réseaux, et des réunions spécifiques, est souvent et généralement évaluée dans les réseaux à l’aide d’évaluations tenant compte des sujets délibérés, des experts et des personnes-ressources invités, de la formation des nouveaux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, des besoins des pays, des questions futures et d’autres sujets. Les résultats de ces évaluations sont pris en compte par les coordonnateurs de réseau régional pour les futures réunions. Elles sont souvent placées en début d’ordre du jour des réunions.

Interaction entre les réseaux

1. Bien que l’évaluation de 2001 recommandât le renforcement de l’implication inter-réseaux, ceci est encore déclaré comme peu fréquent et peu substantiel. Les coûts, le manque d’affectation de budget et la barrière de la langue ont été mentionnés par le PNUE comme des obstacles limitant l’implication inter-réseaux. À l’occasion, des coordonnateurs ou des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone d’un réseau ont été invités à participer à des réunions d’un autre réseau, mais cette pratique n’est pas répandue. L’identification de questions communes qui affectent plusieurs régions, de questions inter-régionales et autres sont des facteurs qui peuvent justifier des réunions conjointes et pourraient ouvrir des opportunités pour un fonctionnement efficace, par exemple à travers la coordination des coûts.
2. À l’échelle sous-régionale, cependant, des interactions se produisent plus fréquemment entre les réseaux. Par exemple, les régions de l’Asie du Sud, l’Asie du Sud-Est et le Bureau régional du PNUE pour l’Asie occidentale ont tenu une réunion conjointe à Istanbul en 2010[[24]](#footnote-24). Ces mêmes régions se sont récemment réunies en Chine avec l’objectif d’analyser les politiques sectorielles sur les SAO et le choix de solutions de remplacement, d’améliorer la coopération Sud-Sud, de fournir un retour d’information au Secrétariat de l’ozone concernant l’efficacité énergétique et la mise en œuvre de l’Amendement de Kigali, et d’encourager l’utilisation du consentement préalable officieux en connaissance de cause (iPIC) dans la région.[[25]](#footnote-25) Les réseaux de pays francophones et anglophones d’Afrique se sont rencontrés en 2017 et 2018 pour discuter de défis techniques et politiques dans la réalisation des objectifs d’élimination à l’échelle régionale, ainsi que de normes pour les frigorigènes inflammables et le commerce illicite.[[26]](#footnote-26),[[27]](#footnote-27) La région de l’Asie du Sud-Est a tenu des réunions de réseau et thématiques conjointes en 2016 afin de discuter de la satisfaction des objectifs de conformité après 2015, des avantages connexes de l’élimination des HCFC, d’un partenariat pour la gestion des frigorigènes et d’études de solutions de remplacement des SAO, entre autres.[[28]](#footnote-28) Les réseaux de l’Amérique latine et des Caraïbes se sont rencontrés en 2015 pour analyser l’état de préparation dans la région pour faire face aux défis impliqués par la proposition de gestion des HFC,[[29]](#footnote-29) et en 2018 pour aborder les risques réels et potentiels de commerce illicite dans la région.[[30]](#footnote-30) L’ORPALC mentionne la grande valeur des réunions conjointes, malgré la barrière de la langue.
3. Plus de deux décennies de réunions de réseau ont produit de nombreuses histoires de coopération régionale réussie, abordant et résolvant des défis communs, et permettant des progrès et de l’évolution dans le Protocole de Montréal. Par exemple, la promotion de l’utilisation de l’iPIC à travers les réseaux et aux échelles régionale et sous-régionale a joué un rôle actif dans le traitement du commerce illicite des SAO et la lutte contre celui-ci. La Chine a récemment empêché l’expédition illicite de 72 tonnes de HCFC-22 vers la Thaïlande à l’aide de ce mécanisme.[[31]](#footnote-31) L’implication de parties prenantes clés (par exemple, les autorités douanières, l’industrie) dans les réunions régionales et sous-régionales a également contribué à infléchir le commerce illicite de SAO avec succès. Au cours de la période de 20 ans couverte par l’évaluation, le Bureau régional du PNUE pour l’Asie et le Pacifique a organisé sept événements traitant spécifiquement de ce commerce illicite. La région de l’Europe et l’Asie centrale a établi le réseau pour l’application des lois dans le cadre d’un projet bilatéral tchèque et a lancé le prix du Protocole de Montréal pour les agents des douanes et de la force publique. Des réunions/cérémonies de remise de prix pour l’application des lois ont été organisées en 2009, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2019 (six réunions). Le contrôle douanier à Urumqi a été organisé par la Chine, les pays d’Europe et d’Asie centrale et les pays en transition économique en juin 2019.

Réunions mondiales sur l’ozone

1. Les réunions de réseau mondiales de 2018[[32]](#footnote-32) et 2019[[33]](#footnote-33) tenues à Paris, auxquelles tous les réseaux régionaux ont participé, ont offert de bonnes opportunités d’interaction inter-régionale et d’échange d’informations. Elles offraient une chance de constitution de réseau avec une grande diversité de parties prenantes, dont les Secrétariats et des parties non visées par l’Article 5, et une opportunité d’acquérir des connaissances sur de nombreux sujets.
2. Bien que ces réunions aient été considérées comme bénéfiques et que les évaluations incluses indiquent un degré élevé de satisfaction, plusieurs personnes qui ont répondu au questionnaire ont déclaré qu’elles étaient aussi étouffantes et déroutantes, avec seulement peu d’opportunités d’avoir des discussions propres à une région, les objectifs des réunions de réseau étant donc difficiles à atteindre. Il a été reconnu que de telles réunions mondiales ont une certaine valeur, mais en notant qu’elles ne devaient pas remplacer les réunions de réseau régionales, qui sont censées être adaptées aux besoins spécifiques d’une région et qui devraient se concentrer sur l’échange d’informations et le renforcement de la capacité. En outre, certaines personnes interrogées ont fait état d’inquiétudes en ce qui concerne le coût de l’organisation de telles réunions et l’obstacle que constitue la barrière de la langue.
3. Certains ont en plus indiqué que les réunions mondiales privaient un pays des avantages tirés de l’accueil d’une réunion de réseau en matière de mise en valeur du Protocole de Montréal auprès des autorités gouvernementales, de sensibilisation au besoin continu de protection de la couche d’ozone auprès du grand public et de mise en avant de l’expertise et des progrès locaux, ces avantages faisant défaut à une réunion mondiale.

**Renforcement de la capacité**

Rôle des réunions de réseau

1. Le Programme de travail du PNUE pour 2001 a défini le rôle du réseau ainsi : « L’objectif de base des réseaux est de renforcer la capacité des administrateurs des Bureaux de l’ozone à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies efficaces, bien adaptées aux conditions dans leurs pays, qui permettront à leurs pays d’atteindre la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal »[[34]](#footnote-34).
2. Les réseaux régionaux (à travers le PAC) ont joué un rôle primordial dans l’apport d’assistance en matière de formation et d’échange d’informations. En outre, ils contribuent à renforcer l’expertise dans les domaines tels que, *entre autres* : l’élaboration de cadres directeurs, législatifs et réglementaires (par exemple pour contrôler les HFC ou les équipements en contenant) ; l’établissement de programmes d’octroi de permis et de quotas pour l’importation/l’exportation (par exemple, utilisés, entre autres, pour contrôler les importations de bromure de méthyle et s’assurer qu’elles sont utilisées uniquement pour des applications de quarantaine et préalables à l’expédition) ; l’analyse des avantages et de la faisabilité de la création d’incitations fiscales pour encourager l’élimination des SAO (par exemple, l’adoption de solutions de remplacement) ou de mesures dissuasives/pénalités pour décourager la poursuite de l’utilisation de SAO ; le travail avec le secteur informel et les petites entreprises ; l’incitation au développement technologique ; le contrôle/la prévention du commerce illicite (souvent à travers des stratégies régionales) ; et le financement de ressources/les modalités de co-financement des projets (un sujet aujourd’hui de plus en plus important).
3. Des présentations sur ces sujets ou ces domaines professionnels sont régulièrement programmées pendant les réunions et sont jugées d’une forte pertinence par les participants. Les questions liées à la préparation et au progrès des PGEH ont également été continuellement abordées au cours des cinq à 10 dernières années, parfois au point de devenir des ateliers ou des réunions thématiques.

Formation et ateliers techniques

1. La formation des nouveaux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone est dispensée lors de sessions spéciales et à travers un programme de parrainage effectué avec l’aide d’administrateurs plus expérimentés. La nécessité d’une telle formation dépend des réseaux et semble liée au degré de roulement (par exemple, elle est déclarée nécessaire et utile dans les réseaux des pays insulaires du Pacifique et des Caraïbes, mais non prioritaire dans le réseau de l’Europe et l’Asie centrale). L’ORPALC a déclaré que le module de formation des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone récemment élaboré par *ActionOzone*[[35]](#footnote-35) dans le cadre du Programme de travail du PAC 2019 et lancé à Saint‑Vincent‑et‑les‑Grenadines offrait de très bons résultats dans la région.
2. L’ensemble des documents analysés pour cette évaluation révèle que le nombre d’événements de renforcement de la capacité a augmenté régulièrement depuis 2000 :
* un atelier régional a été tenu en 2000 et en 2001, tous deux dans la région du Bureau régional du PNUE pour l’Asie et le Pacifique ;
* au cours de la période de 20 ans couverte par l’évaluation, en moyenne cinq à six événements de renforcement de la capacité (c’est-à-dire des réunions, des ateliers) ont été tenus par an, pour un total de 112 jusqu’en 2019. L’année la plus active a été 2013 avec 16 événements, suivie de 2018 avec 10 événements. C’est le réseau de l’Europe et l’Asie centrale qui a organisé le plus grand nombre d’événements, avec un total de 27 entre 2003 et 2019 ; le réseau des pays anglophones du Bureau régional pour l’Afrique a organisé 10 événements et le réseau des pays francophones du Bureau régional pour l’Afrique en a organisé 17 ; l’ORPALC a organisé 15 événements ; le Bureau régional pour l’Asie occidentale a organisé 7 événements et le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique en a organisé 21. Plusieurs événements de renforcement de la capacité ont directement été organisés par le PNUE/ActionOzone, et également par des parties non visées à l’Article 5, par exemple le Japon ;
* les sujets et les objectifs des réunions ont changé parallèlement aux développements se produisant dans le Protocole de Montréal et relativement, par exemple, aux échéances de réduction ou d’élimination pour des SAO spécifiques. Le bromure de méthyle a été le sujet de six ateliers dans les réseaux entre 2003 et 2014, mais n’a pas été abordé depuis ;
* les halons n’ont été le sujet d’ateliers que deux fois, en 2003 dans la région de l’Europe et l’Asie centrale et en 2006 dans la région de l’Afrique occidentale, et les inhalateurs à doseur une fois en 2006 dans la région de l’Asie du Sud-Est et du Pacifique, mais l’ordre du jour de plusieurs réunions comprenait des sessions relatives aux halons ;
* dans l’ensemble, les sujets les plus récurrents sont les frigorigènes, la préparation des PGEH et la prévention du commerce illicite. L’échange d’informations sur le commerce des SAO, l’harmonisation de la législation associée et l’initiative Douanes vertes sont des sujets associés à la prévention du commerce illicite ;
* plus récemment, comme l’on pouvait s’y attendre, la réduction des HFC et l’Amendement de Kigali ont pris le devant de la scène, avec sept événements associés ayant eu lieu depuis 2017 ; et
* les programmes de formation organisés par ActionOzone visant spécifiquement les nouveaux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone s’avèrent très utiles pour fournir des connaissances, des outils d’information et les compétences nécessaires pour permettre aux administrateurs de soutenir leur pays dans le respect des mesures du Protocole de Montréal. Voir, par exemple, le programme de formation pour les nouveaux administrateurs des bureaux de l’ozone des réseaux de l’Asie et du Pacifique.[[36]](#footnote-36)
1. Il est important de noter, cependant, que de nombreuses réunions de réseau intègrent des sessions thématiques à leur ordre du jour, et l’absence d’événement spécifique n’indique donc pas qu’un sujet particulier n’a pas été traité. L’Annexe IV du présent document contient une liste détaillée des événements organisés pendant la période analysée par la présente évaluation, avec une brève description des sujets abordés.
2. Les réunions sont déclarées utiles dans les évaluations des réunions de réseau, principalement parce qu’elles permettent une capacité ciblée ou focalisée sur les questions importantes du moment. Des experts et d’autres parties prenantes clés sont invités à effectuer des présentations et à fournir une analyse sur les sujets pour lesquels les membres du réseau ont indiqué avoir besoin de clarifications ou d’une meilleure compréhension.
3. Des ateliers officiels sont parfois organisés autour de sujets sélectionnés, par exemple, un événement spécialisé pour la formation et la certification des techniciens du secteur de la réfrigération et de la climatisation organisé par le réseau de l’Asie du Sud et de l’Asie du Sud-Est et du Pacifique,[[37]](#footnote-37) ou pour proposer des activités habilitantes pour la réduction des HFC pour les pays anglophones d’Afrique.[[38]](#footnote-38) Les évaluations intégrées aux rapports de réunion indiquent un niveau élevé de satisfaction des participants en ce qui concerne la qualité de la formation dispensée et de sa contribution à la conformité aux mesures du Protocole de Montréal.
4. Lors des cinq à 10 dernières années, les ateliers de jumelage permettent aux réunions de réseau d’aborder des sujets habituels et de traiter en plus de domaines spécifiques qui requièrent une formation, une clarification ou une expertise spéciale. Le réseau de l’Afrique occidentale a été très dynamique dans le développement du concept de jumelage, avec une réunion thématique associée conjointement avec le Bureau régional de l’Afrique dédiée aux programmes de formation et de certification pour les techniciens de réfrigération et de climatisation, en 2008[[39]](#footnote-39) et une autre, également conjointement avec le Bureau régional de l’Afrique, axée sur le bromure de méthyle, en 2014[[40]](#footnote-40). Les réunions de jumelage peuvent comprendre des organisations douanières nationales ou régionales de diverses régions, quelques exemples étant présentés ci-dessous :
* un atelier de jumelage tenu dans les pays insulaires du Pacifique (2019),[[41]](#footnote-41) rassemblant les administrateurs des bureaux de l’ozone et les agents des douanes, visant à renforcer les mécanismes de surveillance et d’application pour les SAO et les HFC par l’intégration de la réglementation des échanges commerciaux dans les opérations douanières et par l’obtention de la collaboration entre les autorités douanières et celles responsables de l’ozone aux échelles régionale et nationale ;
* un atelier de jumelage impliquant les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone et les agents des douanes, et des dialogues transfrontaliers pour les pays des réseaux de l’Asie du Sud et de l’Asie du Sud-Est[[42]](#footnote-42) où les programmes d’octroi de permis et de quotas, les mécanismes de vérification des données et de communication des données, et les différences entre les pays ont été abordés. Des délibérations ont également eu lieu sur un mémorandum d’entente entre l’UNO d’un pays et ses autorités douanières afin d’établir une relation durable pour surveiller et contrôler le commerce des SAO, comprenant la formation des douanes, des réunions régulières de coordination pour la vérification/l’actualisation des données des SAO, l’application des lois/les opérations, et la gestion de l’évaluation des profils de risque ; et
* deux ateliers de jumelage tenus dans la région de l’océan Atlantique Est, rassemblant les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone et les agents des douanes pour discuter des différences de données et du renforcement de la coopération transfrontalière. Le premier était destiné aux pays de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) et tenu en Afrique du Sud en 2018[[43]](#footnote-43), et le second, destiné aux pays d’Afrique de l’Est, s’est tenu en Ouganda en 2019[[44]](#footnote-44).
1. Globalement, ces réunions sont déclarées utiles pour découvrir des synergies qui renforcent l’application de mécanismes établis afin de contrôler la consommation et le commerce des SAO.
2. Ceci est également possible à travers les « réunions *Ozone2Climate* », où des questions pertinentes telles que la formation et la certification des techniciens de réfrigération et de climatisation sont abordées, des tables rondes sur des sujets d’intérêt sont tenues (par exemple, les frigorigènes et la sécurité, les bonnes pratiques dans le secteur de l’entretien, les compresseurs, la climatisation, les pompes à chaleur et la chaîne du froid) et de nombreuses parties prenantes sont présentes, y compris des entreprises (industries) commerciales qui peuvent présenter leurs produits.
3. Certaines personnes qui ont répondu au questionnaire, ainsi que les évaluations se trouvant dans les rapports de réunion, ont souligné l’importance de s’assurer que ces réunions ne deviennent pas l’occasion de promouvoir certaines technologies ou solutions de remplacement, et que les technologies présentées sont effectivement appropriées et disponibles pour une utilisation dans les pays visés à l’Article 5.

Coopération Sud-Sud

1. Les activités de coopération Sud-Sud (ou entre pays) sont très encouragées pendant les réunions de réseau, avec de nombreux exemples de réussite s’étendant sur de nombreuses années, sur divers sujets, tels que :
* l’assistance de la Thaïlande aux Philippines, avec le soutien du PAC, pour l’élaboration du système de pièce justificative pour la vente d’équipements mobiles de climatisation aux PME locales, en utilisant une combinaison de contributions des boutiques et de valeur fixée de subvention (2003) ;[[45]](#footnote-45)
* le réseau de l’ORPALC a conçu une base de données des questions spécifiques liées à l’élimination des SAO et des experts disponibles pour fournir des informations ;[[46]](#footnote-46)
* la coopération, avec la facilitation du PAC, des exploitants et du personnel de l’UNO du Botswana pour visiter les fermes du Kenya afin de s’informer sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle (2005) ;[[47]](#footnote-47)
* la Corée a convenu d’échanger des informations avec le Pakistan au sujet de ses exportations de tétrachlorure de carbone, établissant un mécanisme bénéfique pour l’échange d’informations, et l’Iran a convenu d’envoyer une personne-ressource parlant le farsi en Afghanistan pour la formation à la réfrigération (2006) ;[[48]](#footnote-48)
* mise en place d’une coopération internationale en s’appuyant sur la déclaration de Doha encourageant la coopération entre les établissements de défense afin de partager des informations sur les halons (2009) ;[[49]](#footnote-49) et
* le programme élaboré par l’UNO du Chili en 2016[[50]](#footnote-50) en collaboration avec le Ministère de l’agriculture afin de suivre et de surveiller l’utilisation de bromure de méthyle importé dans le pays pour des utilisations pour des applications de quarantaine et préalables à l’expédition (exemptées), pour empêcher la dérive de cette substance dans des utilisations réglementées (ce qui mettrait le pays en non-conformité), a été utilisé comme modèle et exemple par le réseau de l’Asie du Sud-Est et du Pacifique pour aider à traiter ce problème en 2019.[[51]](#footnote-51)

Rôle des personnes-ressources

1. Dès l’origine des réseaux régionaux de l’ozone, des personnes-ressources ont été invitées à participer aux réunions et sont considérées comme des atouts précieux. L’évaluation de 2001 recommandait que les personnes-ressources continuent d’être invitées puisqu’elles contribuaient au renforcement de la capacité, et cette recommandation a clairement été mise en œuvre. Les personnes-ressources peuvent être, par exemple, des experts indépendants qui sont parfois également des membres des groupes d’évaluation du Protocole de Montréal (par exemple, le GETE ou des membres des comités des choix techniques, ou le GES), des chercheurs, des universitaires, des consultants et autres, à qui il est demandé de fournir des informations sur un sujet, une technologie ou une question spécifique. Parmi les exemples récents de personnes-ressources figurent des agents des douanes, des experts en mousses, halons, frigorigènes ou efficacité énergétique, des conseillers juridiques et des représentants des associations industrielles, surtout dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Des membres du Secrétariat de l’ozone ou du Fonds multilatéral sont également invités pour fournir des connaissances et des analyses sur des sujets spécifiques. Différentes agences d’exécution et le Secrétariat de l’ozone ont déclaré, dans leurs réponses au questionnaire, qu’ils apprécieraient la possibilité d’étendre la consultation sur les sujets, le choix d’experts et la préparation. Certains coordonnateurs de réseau régional (par exemple, l’ORPALC) ont déclaré jouer un rôle actif dans la sélection des personnes-ressources avec une expertise spécifique et qu’il est, si possible, préférable qu’elles viennent de la région. La région de l’Europe et l’Asie centrale invite régulièrement les agences et les Secrétariats pour qu’ils proposent des sujets d’ordre du jour et leurs propres contributions. Les points de l’ordre du jour dépendront des experts confirmés et des contributions des partenaires bilatéraux, agences d’exécution et Secrétariats.
2. Les contributions des personnes-ressources (ou des institutions/organisations) doivent évoluer et prendre de l’ampleur conformément aux développements du Protocole de Montréal. Par exemple, les experts du changement climatique offrent un retour d’information utile pour des sessions spécifiques abordant l’Amendement de Kigali ; un atelier autour des normes tenu à Gold Coast, en Australie, pour aider les pays à comprendre les exigences pour l’adoption des technologies de frigorigène[[52]](#footnote-52) ; ou des réunions avec des représentants de l’Organisation mondiale des douanes (OMD) pour acquérir des connaissances sur les codes du SH, afin d’identifier plus rapidement les frigorigènes (et plus récemment les HFC), ont été des contributions réussies déclenchées par le réseau de l’Europe et l’Asie centrale.[[53]](#footnote-53) L’implication d’organismes régionaux tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM, l’Organisation des États des Caraïbes orientales) ou le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA) a eu des conséquences positives pendant de nombreuses réunions de réseau au cours des 20 dernières années, surtout en ce qui concerne le contrôle du commerce des SAO et des technologies de SAO (ou des équipements contenant des SAO).[[54]](#footnote-54) [[55]](#footnote-55)
3. Lorsqu’une considération plus étendue d’un sujet spécifique est nécessaire, un atelier ou une réunion thématique peut être organisé pendant une réunion de réseau, avec un ordre du jour distinct. Ceci est l’idéal, puisque les personnes-ressources ou les parties prenantes qui ne sont pas des administrateurs de bureaux nationaux de l’ozone ne devraient pas prendre part aux délibérations internes au réseau (par exemple, la législation sur les HFC). Il est particulièrement important d’éviter les conflits d’intérêt réels ou perçus, par exemple, avec la promotion de certaines technologies ou de certains produits, des groupes industriels offrant une aide financière, entre autres.

Coordination avec les agences bilatérales et d’exécution

1. Les réseaux régionaux offrent d’excellentes opportunités pour l’échange d’informations et la collaboration fructueuse entre les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, les agences bilatérales et d’exécution, le Fonds multilatéral et le Secrétariat de l’ozone, et les pays non visés à l’Article 5. Les ordres du jour de réunion comprennent régulièrement des sessions en tête-à-tête entre un pays et une agence bilatérale ou d’exécution, des représentants du Secrétariat ou d’une Partie, permettant d’aborder les questions et les défis, les demandes de clarification et de financement/les besoins en expertise propres à un pays. Ces sessions peuvent également être organisées sur place, si des sujets de dernière minute émergent. À nouveau, ceci est conforme à l’évaluation de 2001, qui recommandait que les réseaux « continuent à offrir un forum dans leurs régions, où les agences d’exécution, le Secrétariat et les Parties non visées à l’Article 5 rencontrent les administrateurs des bureaux de l’ozone et abordent et clarifient les questions liées aux projets et aux politiques, partagent et mettent à jour des informations et échangent des retours d’information sur les perceptions, les actions et les inquiétudes de chacun ».[[56]](#footnote-56)
2. En répondant au questionnaire, toutes les agences bilatérales et d’exécution et le Secrétariat de l’ozone ont mentionné leur volonté de s’impliquer dans une interaction plus profonde et complète, et d’explorer des manières d’améliorer la collaboration. Certaines ont indiqué qu’elles n’avaient eu qu’une possibilité limitée de contribuer efficacement à l’ordre du jour de la réunion et qu’elles seraient tout à fait disposées à le faire. Les suggestions pour y parvenir incluent la préparation de documents contextuels plus spécifiques, l’implication plus dynamique avec les réseaux pour discuter des sujets d’intérêt, et la sélection des meilleurs experts au sein de leur personnel pour participer aux réunions.
3. Les réseaux, quant à eux, fournissent aux agences d’exécution et aux Secrétariats de précieuses informations sur les défis collectifs/régionaux rencontrés par les pays. L’opportunité pour les agences d’interagir avec les clients dans un cadre différent des activités directement liées au projet dans le pays est précieuse, favorisant par exemple la coordination ou l’échange d’informations entre plusieurs pays travaillant avec la même agence. Les Secrétariats peuvent également prendre connaissance des besoins spécifiques et des défis qu’un pays ou une région donnée doit relever. Les partenaires non visés à l’Article 5 restent généralement stables dans une région donnée, par exemple la Suède et le réseau de l’Asie du Sud-Est ou l’Australie pour les pays insulaires du Pacifique. Les relations à long terme de ce type peuvent revêtir une certaine importance dans l’apport d’un soutien approprié. Les agences d’exécution qui mènent des actions dans une région donnée participeront régulièrement aux réunions de réseau puisqu’il est de leur intérêt de communiquer avec les pays spécifiques de cette région. À ce titre, par exemple, l’ORPALC a déclaré que le PNUD et l’ONUDI étaient plus actives dans les réunions de réseau de cette région que la Banque mondiale, avec le PNUE jouant un rôle de coordination.
4. Le PNUE/PAC joue un rôle critique lors de l’organisation des réunions, en s’assurant que les personnes clés qui aident à faire progresser ces questions participent aux réunions. L’objectif est d’améliorer la coopération et de s’assurer que les membres du réseau profitent pleinement de leur statut de Parties au Protocole de Montréal. Il est à ce titre très important de profiter pleinement des représentants de pays du Comité exécutif et des délégués qui participent aux réunions du Protocole de Montréal. Les plans de travail du PNUE/PAC sont abordés pendant les réunions de réseau en vue de partager les activités proposées et de regrouper les idées et les suggestions des participants. Ceci revêt une importance majeure dans la définition des sujets pour les documents de communication (c’est-à-dire le programme de centre d’échange d’informations du PAC, qui s’occupe de la stratégie de communication du PAC par des publications), y compris les demandes de traduction (par exemple, de la région de l’Europe et l’Asie centrale pour la traduction de rapports de réunion et d’autres documents en russe[[57]](#footnote-57),[[58]](#footnote-58),[[59]](#footnote-59) ou de manuels du PNUE en espagnol),[[60]](#footnote-60) qui ont alors une incidence directe sur les stratégies de sensibilisation et de formation. La traduction a en outre été jugée importante pour les questions clés telles que la mise en place de programmes d’octroi de permis ou de cadres réglementaires et l’élaboration de normes d’étiquetage et de sécurité.

Meilleures pratiques pour l’exécution d’un projet

1. Les meilleures pratiques sont abordées et prises en compte dans divers secteurs pendant les réunions de réseau. Il a été découvert que, dans les réunions récentes, les meilleures pratiques ont été abordées plus fréquemment et, de manière très pertinente, en référence aux frigorigènes.
2. Les meilleures pratiques ne sont pas particulièrement mentionnées dans les recommandations des évaluations précédentes. Toutefois, elles ont été abordées dans le contexte d’autres SAO et d’autres secteurs, tels que la gestion intégrée des parasites lors de l’évaluation des solutions de remplacement du bromure de méthyle comme fumigant de sol dans les cultures. Des exemples clairs de mise en œuvre de solutions de rechange selon les meilleures pratiques sont disponibles dans les rapports de la réunion conjointe des pays anglophones d’Afrique et d’Asie occidentale de 2008,[[61]](#footnote-61) la réunion régionale sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle de 2008 tenue en Égypte[[62]](#footnote-62), ou l’atelier tenu en 2014 également en Égypte.[[63]](#footnote-63) De plus, le partage d’expérience sur la mise en œuvre de projets spécifiques ou d’activités, parfois ayant lieu à la marge des réunions, peut contribuer à l’adoption des meilleures pratiques.

Nouveaux défis et enjeux émergents

1. L’analyse des rapports de réunion indique que les réseaux ont joué un rôle clé pour favoriser la progression vers l’Amendement de Kigali. Depuis 2001, les liens entre la protection de l’ozone et le climat ont été abordés, y compris les solutions de réduction des HFC, qui avaient dans certains cas déjà été identifiées comme présentant un PRG élevé. Ceci a été élaboré avec le soutien des agences bilatérales et d’exécution et des partenaires non visés à l’Article 5, surtout l’Australie et les États-Unis d’Amérique.
2. Avec l’Amendement de Kigali désormais en vigueur, les réseaux jouissent d’une importance renouvelée. La structure existante comme plateforme d’apprentissage précoce, d’échange d’informations et de préparation aux questions à venir est un environnement robuste, développé pendant plus de 25 ans, à partir duquel les liens entre l’ozone et le climat peuvent être efficacement traités. Les dispositions convenues au titre de l’Amendement de Kigali nécessitent l’engagement de nouvelles parties prenantes (par exemple des experts du climat et de l’efficacité énergétique) tout en maintenant l’inertie pour l’élimination des SAO restantes et, peut-être surtout, en pérennisant l’élimination déjà réalisée. Les nouveaux sujets découlant du Protocole ont une incidence sur des industries et des secteurs, établissant des liens qui n’avaient peut-être pas émergé de manière si évidente auparavant (par exemple, l’incidence directe d’une chaîne du froid appropriée sur la sécurité alimentaire). Le soutien fourni par les réseaux pour traiter ces questions tout en renforçant les cadres réglementaires selon le besoin, en maintenant l’importance de la protection de la couche d’ozone, et en élaborant des programmes d’octroi de permis et de quotas de HFC, la formation et la certification le cas échéant, semble plus pertinent que jamais.
3. La plupart des personnes interrogées ont affirmé que les réseaux ne nécessitent pas de modifications particulières de leur rôle, leur structure ou leur fonctionnement au vu de l’Amendement de Kigali, mais ont recommandé des activités de revitalisation et de renforcement telles que des formations et du renforcement de la capacité, pour assurer une assistance technique appropriée. Par exemple, le travail afférant aux codes du système harmonisé (SH) qui traite spécifiquement des HFC, le renforcement des programmes de certification pour les techniciens de réfrigération, et le traitement des difficultés pour atteindre les PME dans les parties visées à l’Article 5, surtout lorsqu’elles sont situées dans des zones rurales éloignées, ont été mentionnés comme questions nécessitant une attention particulière. Comme l’Amendement de Kigali implique de nouveaux sujets qui n’étaient pas pris en compte dans le cadre du Protocole (par exemple la consommation en équivalents CO2), des parties prenantes nouvelles et différentes doivent être impliquées, tout en restant indépendantes et neutres. Les solutions technologiques doivent être présentées avec un accompagnement pour assurer un choix compatible avec le pays, accessible, peu onéreux et sûr. Des ateliers de jumelage ou des formats similaires peuvent être utilisés pour renforcer l’intégration entre le Protocole de Montréal et l’Amendement de Kigali dans des ordres du jour de politique nationale et des cadres d’objectifs de développement durable (ODD). Le rôle de conseil en matière de politique des réseaux envers les pays à faible volume de consommation devient de plus en plus pertinent, puisque la plupart de ces pays ne fabriquent pas de SAO ou d’équipements contenant des SAO. Ceux-ci peuvent faire face à des obstacles dans l’élaboration et la mise à jour de leurs programmes d’octroi de permis et de quotas pour le contrôle du commerce de SAO, et ne pas avoir accès aux technologies de remplacement proposées.
4. À travers l’Amendement de Kigali, le Protocole de Montréal a évolué vers un accord de protection de la couche d’ozone et du climat et, à ce titre, le PNUE suggère qu’il puisse désormais être approprié de se référer aux Administrateurs du Protocole de Montréal plutôt qu’aux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, aux Unités du Protocole de Montréal plutôt qu’aux UNO, et aux Réseaux régionaux du Protocole de Montréal plutôt qu’au Réseaux régionaux de l’ozone.
5. Il est de plus en plus important d’assurer la durabilité des réalisations du Protocole de Montréal à ce jour. Les réseaux jouent un rôle très pertinent dans la pérennisation de l’élimination des SAO puisqu’ils continuent à suivre les défis, les développements et les enjeux dans les pays membres, et à assurer la préservation de la mémoire institutionnelle. Les réseaux sont les dépositaires de la connaissance, de l’historique et des pratiques, et ils jouent un rôle clé en aidant les pays à aborder des défis conséquents et récurrents tels que la gestion et la destruction des SAO, et la lutte contre le commerce illicite. Un défi mentionné de manière répétitive au fil des années, mais encore abordé, est le suivi des importations de bromure de méthyle pour des applications de quarantaine et préalables à l’expédition et la manière de s’assurer que cette SAO ne se retrouve pas dans les utilisations réglementées (par exemple, l’Inde a abordé cette question pendant la réunion de réseau de l’Asie du Sud tenue en Inde en 2017,[[64]](#footnote-64) tout comme la région de l’Asie du Sud-Est et du Pacifique en 2018[[65]](#footnote-65)), qui ont été interdites dans les parties visées à l’Article 5 depuis 2015. Une importance renouvelée est accordée aux synergies de renforcement et à la coopération avec le Fonds multilatéral et les Secrétariats de l’ozone, car les réseaux peuvent favoriser les opportunités de formation et de renforcement de la capacité, y compris pour les petites entreprises ou même dans les secteurs informels où il a été indiqué qu’il est plus difficile d’assurer la communication de rapports, le contrôle et la mise en œuvre de solutions de remplacement.[[66]](#footnote-66) [[67]](#footnote-67)
6. La mise en œuvre en parallèle de certaines activités liées à l’élimination des HCFC et d’activités pour l’adoption de technologies durables dans le domaine du refroidissement (qui compte des projets du Protocole de Montréal et des activités non financées par le Fonds multilatéral, tels que le KCEP) apparaît également comme un défi en raison de la complexité pour le personnel de gérer plusieurs projets et d’une complexité technique accrue. Les réseaux peuvent ainsi jouer un rôle crucial en assurant de la formation et partager des expériences pour surmonter ces défis.
7. La viabilité financière a brièvement été abordée dans les évaluations de 1994 et 2001, et il a été noté dans cette dernière que « la continuité des réseaux dépend entièrement de la poursuite du financement par le Fonds multilatéral et le gouvernement de la Suède pour le réseau de l’Asie du Sud-Est et du Pacifique. L’appui continu en matière de gestion par le personnel du PNUE semble également être la seule solution viable dans une situation où une institution neutre doit gérer les financements fournis par le Fonds multilatéral pour le fonctionnement du réseau (…) ».[[68]](#footnote-68) Une étude théorique récente présentée au Comité exécutif[[69]](#footnote-69) indiquait que l’appui du gouvernement était envisagé dans certains pays afin d’assurer la continuité du travail de l’UNO à l’avenir. Cependant, ceci n’était pas toujours le cas et de nombreux pays ont fait part de leur inquiétude pour la continuité de l’UNO en cas d’arrêt du financement.
8. Les questions de genre n’apparaissaient pas, en tant que sujet, dans les évaluations précédentes. Néanmoins, il a été découvert que l’équilibre entre les genres dans les réseaux est généralement correct (comme le confirment les listes des participants aux réunions). De plus, certaines personnes interrogées (par exemple, l’ORPALC) ont déclaré que, au sein du mandat du Secrétaire général des Nations Unies adopté par le Comité exécutif, et conformément aux ODD, les réseaux peuvent jouer un rôle actif dans l’intégration des questions de genre dans les projets du Fonds multilatéral. Ce sujet a été abordé dans certains réseaux et a fait l’objet de plus en plus de délibérations lors des réunions récentes, comme le montrent les exemples suivants :
* la réunion ORPALC-Caraïbes de 2008[[70]](#footnote-70) comprenait une évaluation de la participation par genre. Il a été découvert que 62 pour cent du personnel des UNO dans la région étaient des femmes et 38 % des hommes. En ce qui concerne la participation totale à la réunion, 42 pour cent étaient des hommes et 58 pour cent des femmes ;
* deux réunions thématiques tenues par le réseau de l’Europe et l’Asie centrale en 2016[[71]](#footnote-71),[[72]](#footnote-72) comprenaient des sessions sur les considérations de genre dans la mise en œuvre des projets ;
* la réunion annuelle de la région de l’Europe et l’Asie centrale de 2018[[73]](#footnote-73) incluait des « délibérations mouvementées » au sujet de l’intégration du genre dans les projets et les politiques du Protocole de Montréal ; les pays membres ont demandé un webinaire et une formation sur cette question en vue de développer des idées sur la manière d’intégrer la dimension du genre dans les projets et les politiques du Protocole de Montréal ;
* la réunion de réseau conjointe de l’ORPALC de 2018[[74]](#footnote-74) a pris en compte l’étude théorique de l’évaluation de l’intégration du genre dans les projets et les politiques du Protocole de Montréal élaborée par le Comité exécutif[[75]](#footnote-75) et a proposé d’aborder l’intégration du genre dans les questions relatives au Protocole de Montréal « de manière globale » ;
* la réunion de réseau de l’Asie du Sud-Est et du Pacifique tenue à Paris en 2019[[76]](#footnote-76) et la réunion de réseau des pays insulaires du Pacifique de 2019[[77]](#footnote-77) ont toutes deux abordé l’intégration du genre, indiquant la nécessité de l’inclure dans leur exploitation quotidienne et de commencer à présenter des informations sectorielles sur la participation masculine et féminine lors de la communication sur la mise en œuvre des projets ; et
* la réunion de réseau de la région de l’océan Atlantique Est tenue à Paris, en 2019, a abordé l’intégration du genre, indiquant la nécessité de l’inclure dans l’exploitation quotidienne et de commencer à présenter des informations sectorielles sur la participation masculine et féminine lors de la communication sur la mise en œuvre des projets.
1. Les questions de genre dépassent le nombre de femmes et d’hommes participant à une réunion. Les personnes qui ont répondu au questionnaire ont indiqué que les réunions de réseau peuvent être utilisées pour promouvoir les bonnes pratiques en matière d’intégration du genre dans le cadre des activités de renforcement de la capacité, en vue d’augmenter la participation des femmes dans différentes instances de la mise en œuvre du Protocole de Montréal. S’assurer de la diffusion de la documentation de communication élaborée par le Protocole de Montréal[[78]](#footnote-78) et travailler avec le PNUE pour traiter ce sujet donnera de la visibilité à cette question et aidera à la mise en œuvre de changements progressifs à tous les niveaux du Protocole de Montréal.

Mise en œuvre des recommandations des évaluations précédentes

1. Le tableau 1 ci-dessous résume certaines des recommandations des évaluations de 1994 et 2001 et fournit une brève analyse de comment celles-ci ont été mises en œuvre au cours des 20 dernières années. Il comprend également des remarques associées de la présente étude théorique.

**Tableau 1. Recommandations des évaluations de 1994 et 2001 et leur mise en œuvre**

| **Évaluation de 1994** | **Évaluation de 2001** | **Étude théorique de 2020** |
| --- | --- | --- |
| Recommandations | Mise en œuvre | Recommandations | Mise en œuvre | Recommandations/Remarques |
| Recommande le développement et l’exploitation continus du réseau de l’Asie du Sud‑Est. | Oui, réseau continué et il a montré la voie pour les autres réseaux aujourd’hui exploités. | Formuler et améliorer des objectifs, des sous-objectifs et des résultats et indicateurs associés pour chaque réseau et région, avec une perspective à court et moyen termes. | Oui, indicateurs développés seulement dans une mesure limitée (par exemple en ce qui concerne la conformité et la législation).  | Développer des indicateurs clairs de performance/d’incidence, aux échelles nationale et régionale (administrateur de bureau national de l’ozone/réseau). Des évaluations sont effectuées régulièrement à la fin des réunions mais certaines personnes interrogées ont déclaré une perte de leur impact. Leur format pourrait être révisé pour aider à mesurer la performance et l’incidence. |
| Le réseau devrait être ouvert à un nombre limité de pays supplémentaires de la région de l’Asie du Sud-Est. Il convient de se concentrer sur la satisfaction des besoins des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone, sans impliquer l’industrie. | Oui, recommandation suivie. Le réseau a grandi et évolué pour intégrer toutes les parties de la région. | Les participants aux réunions devraient être bien préparés à l’avance. Les ordres du jour, rapports des pays et questions à examiner devraient être partagés suffisamment longtemps avant la réunion pour maximiser le temps des délibérations. | Oui, ceci est régulièrement abordé et évident dans les rapports des réunions. | Dans certaines régions, une consultation plus fréquente des UNO et des agences bilatérales et d’exécution pourrait être utile. Il existe un risque de tomber dans une routine en ce qui concerne les ordres du jour, qui peut entraîner la négligence de certaines questions. |
| Les ateliers et les autres activités devraient continuer à se concentrer sur des domaines d’intérêt commun : sensibilisation du public, régulations et autres mesures de réglementation, formation, évaluation des solutions de remplacement, stratégies pour les PME. | Oui, recommandation suivie. | La documentation associée aux réunions des parties ou aux réunions du Comité exécutif pertinente pour les réseaux devrait être diffusée auprès des participants par courrier électronique ou publiée sur le site web du Secrétariat de l’ozone ou du Fonds multilatéral, où elle serait facilement accessible à tous. | Oui, complètement mise en œuvre, documents disponibles sur les sites web. La facilité de consultation et l’accessibilité ont augmenté. | Cette recommandation est encore valable et importante. Les efforts en cours pour rendre les sites web plus conviviaux devraient se poursuivre. Des forums virtuels ou d’autres outils pourraient être utilisés pour aider les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone à accéder aux informations plus efficacement.  |
| Nécessité très claire d’un financement. Recommandation de poursuite du financement par l’ASDI pendant au moins 2 années de plus. | Le financement de l’ASDI a été maintenu, rejoint ensuite par celui du PNUE. | Un groupe de discussion et un site web devraient être développés pour faciliter l’échange d’informations et l’interaction entre les réunions. | Groupe de discussion mis en œuvre, avec des obstacles au début. La qualité de la communication s’est améliorée avec le temps.  | Le groupe de discussion n’est plus nécessaire. Des réunions intersessions virtuelles pourraient améliorer le suivi entre les membres des réseaux et entre les coordonnateurs de réseau régional et les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone. |
| Nommer un coordonnateur de réseau régional et un chef de réseau. | Oui, recommandation suivie, et ceci a ensuite été fait pour tous les réseaux régionaux. | Les réunions de suivi devraient être plus techniques que les réunions principales, et idéalement associées à des ateliers de formation ou traiter de sujets spécifiques. | Oui, recommandation généralement suivie. | Recommandation encore valable, ces dernières années, l’industrie s’est impliquée plus activement (surtout le secteur de la réfrigération et de la climatisation), des inquiétudes ayant été relevées. |
|  |  | Des animateurs devraient être identifiés et nommés pour aider avec les délibérations aux sessions traitant de questions importantes. | Oui. Dans plusieurs cas, les mêmes animateurs sont utilisés de manière répétée. | La sélection/formation de nouveaux animateurs devrait être encouragée parmi les membres du réseau à des fins d’innovation, de revitalisation et de bonne relève/conservation des connaissances.  |
|  |  | Les réunions de réseau pourraient être tenues consécutivement aux réunions régionales de haut niveau (par exemple, des ministres de l’environnement, des haut fonctionnaires) en vue d’effectuer une sensibilisation politique aux questions de protection de la couche d’ozone et d’encourager les approches régionales (par exemple pour traiter du commerce illicite). | Oui. De nombreux exemples de ces types de réunions ont eu lieu au fil des années, peut-être moins fréquemment récemment. | L’Amendement de Kigali crée de nouvelles opportunités de positionnement fort de la protection de la couche d’ozone et du climat au sein des gouvernements. |
|  |  | Des programmes de parrainage et de formation des (nouveaux) administrateurs des bureaux de l’ozone devraient être développés et renforcés régulièrement, avec l’aide d’unités de l’ozone ou d’administrateurs plus expérimentés. | Oui, beaucoup plus activement au début, mais encore mis en œuvre selon le besoin. | Il s’agit d’une activité importante qui a permis d’importantes réalisations (par exemple, le PAC tient des formations en tête‑à‑tête ou en groupe pour les nouveaux administrateurs à la demande), et qui devrait être permanente. Elle assure une bonne continuité et préserve l’histoire et l’expertise institutionnelles. |
|  |  | Encourager des contacts et des partages d’informations plus fréquents entre les différents réseaux. | Peu suivi, très peu d’occurrences de ceci consignées dans les rapports examinés. | Ce domaine nécessite plus de travail. Les réunions mondiales de 2018 et 2019 étaient une tentative d’accroître l’interaction régionale, avec toutefois les implications et les inconvénients décrits. |
|  |  | Renforcer la coopération sous-régionale, afin de traiter les défis communs. | Oui, de nombreux exemples de coopération réussie dans les régions comme l’Afrique, l’Amérique latine et les Caraïbes, l’Asie du Sud‑Est et le Pacifique. | Une action très importante nécessitant des améliorations, qui contribue à l’harmonisation de la législation, à la lutte contre le commerce illicite, à la sensibilisation et à l’intensification des efforts de formation, entre autres. |
|  |  | Convenir de recommandations découlant de chaque réunion et les intégrer au rapport de la réunion. Elles doivent être correctement suivies et examinées pendant la réunion suivante. | Oui, régulièrement effectué dans tous les réseaux. Suivi individuel avec les pays, surtout entre les réunions, parfois déclaré insuffisant. | Doit se poursuivre. Les actions visant à rendre le suivi plus efficace déjà menées par le PAC devraient être renforcées. |
|  |  | Continuer à prévoir un forum pour que les agences d’exécution, le Secrétariat du Fonds, le Secrétariat de l’ozone et les parties non visées à l’Article 5 se réunissent afin de discuter des questions d’intérêt commun et les clarifient. | Oui, les réunions prévoyaient un tel forum dans tous les réseaux. | Ce forum est utile pour toutes les parties impliquées. Les agences bilatérales et d’exécution, les partenaires non visés à l’Article 5 et le Secrétariat de l’ozone ont indiqué une forte volonté d’approfondir cette collaboration et de la rendre plus dynamique. Sujet intéressant de discussion avec les réseaux. |
|  |  | Le PNUE doit consulter les agences d’exécution au sujet des ordres du jour provisoires et des dates des réunions de réseau, et pour permettre l’intégration des questions relatives à l’ozone dans l’ordre du jour environnemental général des pays visés à l’Article 5 à travers leurs Directeurs régionaux et les hauts fonctionnaires des pays (par exemple, les Ministres de l’environnement). | De manière générale, oui, mais une consultation serait bénéfique. | Les agences bilatérales et d’exécution, et le Secrétariat de l’ozone indiquent qu’une discussion plus exhaustive et précoce des ordres du jour de réunion contribuera à un ordre du jour plus efficace et dynamique. Sujet intéressant de discussion avec les réseaux. |

**Recommandation**

1. Le Comité exécutif pourrait envisager de :
	1. prendre note de l’étude théorique de l’évaluation des réseaux régionaux d’administrateurs des bureaux de l’ozone contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/11 ;
	2. inviter les agences bilatérales et d’exécution à appliquer, le cas échéant, les conclusions et les recommandations de l’évaluation auxquelles il est fait référence dans le sous‑paragraphe (a) ci-dessus ; et
	3. approuver le mandat pour la seconde phase de l’évaluation des réseaux régionaux d’administrateurs des bureaux de l’ozone contenu dans l’Annexe V du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/11.

**Annex I**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. À cause du coronavirus (COVID-19) [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.unenvironment.org/ozonaction> [↑](#footnote-ref-2)
3. UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/8 [↑](#footnote-ref-3)
4. UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/7 et Corr.1 [↑](#footnote-ref-4)
5. Réunion de réseau thématique des pays anglophones des Caraïbes et d’Haïti (29 mai - 1er juin 2018, Saint-Vincent-et-les-Grenadines). [↑](#footnote-ref-5)
6. Réunion de suivi des agents de contrôle des SAO du réseau de l’Asie du Sud-Est (9 - 10 avril 2001, Bangkok, Thaïlande) [↑](#footnote-ref-6)
7. 9e réunion de réseau des agents de contrôle des SAO pour les pays anglophones d’Afrique (19 - 22 mai 2003, Addis‑Abeba, Éthiopie) [↑](#footnote-ref-7)
8. Reunión de las Redes de Funcionarios Nacionales de Ozono de América Latina y el Caribe (novembre 2018, Quito, Équateur) [↑](#footnote-ref-8)
9. Réunion de suivi des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone du réseau de l’Asie du Sud-Est de 2001 (17 - 18 septembre 2001, Bangkok, Thaïlande) [↑](#footnote-ref-9)
10. Réunion principale du réseau des administrateurs des bureaux de l’ozone des pays anglophones des Caraïbes (18 - 20 avril 2005, Bridgetown, la Barbade) [↑](#footnote-ref-10)
11. Réunion de réseau des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone des pays insulaires du Pacifique (octobre 2015, Fidji) [↑](#footnote-ref-11)
12. Réunion annuelle des pays anglophones des Caraïbes et d’Haïti (mai 2017, Grenade) [↑](#footnote-ref-12)
13. Réunion principale des administrateurs des bureaux de l’ozone du réseau de l’Asie du Sud (28 avril - 1er mai 2001, Téhéran, République islamique d’Iran) [↑](#footnote-ref-13)
14. Réunion conjointe des réseaux d’administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone de l’Amérique latine et des Caraïbes (décembre 2015, Panama) [↑](#footnote-ref-14)
15. [www.ozone.unep.org](http://www.ozone.unep.org) et [www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org) [↑](#footnote-ref-15)
16. <http://www.ozonactionmeetings.org/ozonaction-meeting-portal> [↑](#footnote-ref-16)
17. Comme cela a été déclaré dans l’« Étude théorique sur l’évaluation de la pérennité des réalisations du protocole de Montréal » UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/12 [↑](#footnote-ref-17)
18. <https://www.ozone.unep.org/meeting> [↑](#footnote-ref-18)
19. [http://www.multilateralfund.org/MeetingsandDocuments/executive-committee-resources/Shared%20Documents/ 2018Primer.pdf](http://www.multilateralfund.org/MeetingsandDocuments/executive-committee-resources/Shared%20Documents/%202018Primer.pdf) [↑](#footnote-ref-19)
20. Réunion principale des administrateurs des bureaux de l’ozone du réseau d’Asie du Sud (28 avril - 1er mai 2001, Téhéran, République islamique d’Iran) [↑](#footnote-ref-20)
21. Réunion principale du réseau des agents de contrôle des SAO des pays anglophones des Caraïbes (19 - 20 novembre 2001, Guyana) [↑](#footnote-ref-21)
22. Réunion conjointe des agents de contrôle des SAO dans les pays arabes (21 - 22 octobre 2001, Le Caire, Égypte) [↑](#footnote-ref-22)
23. Réunion conjointe des réseaux régionaux de l’ozone pour les régions de l’Europe et l’Asie centrale et de l’Asie du Sud (avril 2010, Turquie) [↑](#footnote-ref-23)
24. Réunion conjointe des réseaux régionaux de l’ozone pour les régions de l’Europe et l’Asie centrale et de l’Asie du Sud (avril 2010, Turquie) [↑](#footnote-ref-24)
25. Réunion conjointe des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone de l’Asie du Sud, l’Asie du Sud-Est et l’Asie occidentale (avril 2018, Chine). [↑](#footnote-ref-25)
26. 21e réunion de réseau et thématique conjointe des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone pour l’Afrique (mai 2018, Botswana) [↑](#footnote-ref-26)
27. Réunions conjointes et thématiques du réseau des administrateurs nationaux de l’ozone des 54 pays africains (mars 2017, Côte d’Ivoire). [↑](#footnote-ref-27)
28. Réunions de réseau et thématique conjointes des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone de l’Asie et du Pacifique (14 - 20 juin 2016, Suva, Fidji). [↑](#footnote-ref-28)
29. Réunion conjointe des réseaux d’administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone de l’Amérique latine et des Caraïbes (décembre 2015, Panama). [↑](#footnote-ref-29)
30. Reunión Regional de las Redes de Funcionarios Nacionales de Ozono de México, Centro América, América del Sur y El Caribe de habla hispana (25 - 26 juin 2018, Guatemala) [↑](#footnote-ref-30)
31. Le système iPIC d’ActionOzone aide à empêcher une expédition illicite de HCFC <https://www.unenvironment.org/ozonaction/news/news/ozonactions-ipic-system-helps-prevent-illegal-shipment-72-tonnes-hcfc-22> [↑](#footnote-ref-31)
32. Premiers ateliers techniques thématiques inter-régionaux et réunions de réseau régional pour les administrateurs des bureaux régionaux de l’ozone (15 - 19 janvier 2018, Paris, France) [↑](#footnote-ref-32)
33. Deuxièmes réunion inter-régionale mondiale et sessions « Join the experts » pour les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone (18 - 19 février 2019, Paris, France) [↑](#footnote-ref-33)
34. Rapport final de l’évaluation des réseaux régionaux (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/7) [↑](#footnote-ref-34)
35. <http://www.ozonactionmeetings.org/introductory-training-package-new-national-ozone-officers> [↑](#footnote-ref-35)
36. Programme de formation pour les nouveaux administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone des réseaux de l’Asie et du Pacifique (26 - 29 septembre 2018, Bangkok, Thaïlande) (<http://www.ozonactionmeetings.org/training-programme-new-national-ozone-officers-asia-and-pacific-networks-bangkok-thailand-26-29-6>) [↑](#footnote-ref-36)
37. Atelier régional de consultation avec les maîtres formateurs des techniciens des réseaux de l’Asie du Sud et du Sud‑Est (7 décembre 2018, Guangzhou Light Industries Technicians College, Guangzhou, Chine) [↑](#footnote-ref-37)
38. Atelier d’activités habilitantes pour la réduction des HFC pour la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) du réseau des pays anglophones d’Afrique (17 - 19 juin 2019, Mahé, Seychelles) [↑](#footnote-ref-38)
39. Réunion principale conjointe pour les réseaux d’agents de contrôle des SAO des pays (anglophones) d’Afrique et d’Asie occidentale et le réseau d’application des règlements douaniers du Marché commun de l’Afrique orientale et australe (mai 2008, Le Caire, Égypte) [↑](#footnote-ref-39)
40. Atelier de politique mondiale et technique sur le bromure de méthyle. Vers une élimination totale réussie avant le 1er janvier 2015 : Méthodes et défis (février 2014, Charm el-Cheikh, Égypte) [↑](#footnote-ref-40)
41. Atelier de jumelage pour les administrateurs des bureaux de l’ozone et les agents des douanes des pays insulaires du Pacifique sur le renforcement des mécanismes de surveillance et d’application pour la réglementation des échanges commerciaux des substances appauvrissant la couche d’ozone (SAO) et des HFC (16 - 17 août 2019, Koror, Palaos) [↑](#footnote-ref-41)
42. Atelier de jumelage pour les administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone et les agents des douanes et dialogues transfrontaliers pour les pays des réseaux de l’Asie du Sud et l’Asie du Sud-Est (octobre 2018, Thaïlande). [↑](#footnote-ref-42)
43. Atelier de jumelage des UNO et des douanes et dialogues transfrontaliers pour les pays de la région SADC – Réseau des pays anglophones d’Afrique (24 - 26 octobre 2018, Johannesburg, Afrique du Sud) [↑](#footnote-ref-43)
44. Atelier de jumelage des UNO et des douanes et dialogues transfrontaliers pour les pays de la région de l’Afrique de l’Est – Réseau des pays anglophones d’Afrique (20 - 22 novembre 2019, Kampala, Ouganda) [↑](#footnote-ref-44)
45. Réunion des agents de contrôle des SAO du réseau de l’Asie du Sud-Est et du Pacifique (8 - 11 octobre 2003, Phuket, Thaïlande) [↑](#footnote-ref-45)
46. Réunion principale conjointe des agents de contrôle des SAO des réseaux du Mexique et de l’Amérique centrale, de l’Amérique du Sud et des pays hispanophones des Caraïbes (5 - 8 mai 2003, Bogota, Colombie) [↑](#footnote-ref-46)
47. Rapport de la 11e réunion du réseau des agents de contrôle des SAO pour les pays anglophones d’Afrique (13 - 16 juin 2005, Mombasa, Kenya) [↑](#footnote-ref-47)
48. Réunions conjointes des réseaux de l’Asie du Sud et de l’Asie du Sud-Est et du Pacifique en 2006 (22 - 24 mai 2006, Bangkok, Thaïlande) [↑](#footnote-ref-48)
49. Atelier sous-régional sur l’élimination des SAO dans les applications militaires (16 - 17 avril 2009, Colombo, Sri Lanka) [↑](#footnote-ref-49)
50. Réunion des réseaux de l’Amérique latine et des Caraïbes (13 -19 mai 2016, Santiago, Chili). [↑](#footnote-ref-50)
51. Recommandations/Conclusions de la réunion de réseau des administrateurs des Bureaux de l’ozone de l’Asie du Sud-Est (20 février 2019, Paris) [↑](#footnote-ref-51)
52. Réunion de réseau conjointe des administrateurs des bureaux de l’ozone de l’Asie et du Pacifique (mai 2013, Gold Coast, Australie) [↑](#footnote-ref-52)
53. Atelier régional des douanes vertes de l’Europe et l’Asie centrale et réunion de réseau pour l’application des lois de l’Europe et l’Asie centrale (11 - 15 octobre 2010, Achgabat, Turkménistan) [↑](#footnote-ref-53)
54. Réunion principale du réseau des agents de contrôle des SAO des pays anglophones des Caraïbes (19 - 20 novembre 2001, Guyana) [↑](#footnote-ref-54)
55. Rapport de la réunion principale conjointe pour les réseaux d’agents de contrôle des SAO des pays (anglophones) d’Afrique et d’Asie occidentale et le réseau d’application des règlements douaniers du Marché commun de l’Afrique orientale et australe de 2008 (mai 2008, Le Caire, Égypte). [↑](#footnote-ref-55)
56. Paragraphe 60 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/7 [↑](#footnote-ref-56)
57. Atelier régional des Douanes vertes de l’Europe et l’Asie centrale et réunion de réseau pour l’application des lois de l’Europe et l’Asie centrale (11 - 15 octobre 2010, Achgabat, Turkménistan) [↑](#footnote-ref-57)
58. Réunion thématique pour les pays candidats sur l’harmonisation de la législation relative aux SAO avec les réglementations de l’UE (septembre 2010, Serbie) [↑](#footnote-ref-58)
59. Réunion annuelle des réseaux régionaux de l’ozone pour l’Europe et l’Asie centrale (26 - 28 mai 2015, Erevan, Arménie) [↑](#footnote-ref-59)
60. Réunion des réseaux d’administrateurs des bureaux de l’ozone de l’Amérique centrale, de l’Amérique du Sud et des pays hispanophones des Caraïbes (5 décembre 2014, République dominicaine) [↑](#footnote-ref-60)
61. Rapport de la réunion principale conjointe pour les réseaux d’agents de contrôle des SAO des pays (anglophones) d’Afrique et d’Asie occidentale et le réseau d’application des règlements douaniers du Marché commun de l’Afrique orientale et australe de 2008 (mai 2008, Le Caire, Égypte) [↑](#footnote-ref-61)
62. Réunion régionale sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle (9 - 11 décembre 2007, Égypte) [↑](#footnote-ref-62)
63. Atelier de politique mondiale et technique sur le bromure de méthyle. Vers une élimination totale réussie avant le 1er janvier 2015 : Méthodes et défis (février 2014, Charm el-Cheikh, Égypte) [↑](#footnote-ref-63)
64. Réunion de réseau annuelle des administrateurs des bureaux de l’ozone de l’Asie du Sud (mai 2017, Agra, Inde) [↑](#footnote-ref-64)
65. Recommandations/Conclusions de la réunion de réseau des administrateurs des Bureaux de l’ozone de l’Asie du Sud‑Est (20 février 2019, Paris, France) [↑](#footnote-ref-65)
66. 21e réunion de réseau et thématique conjointe des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone pour l’Afrique (mai 2018, Botswana) [↑](#footnote-ref-66)
67. Réunion de réseau conjointe des administrateurs des bureaux nationaux de l’ozone de l’Asie du Sud, l’Asie du Sud‑Est et l’Asie occidentale (avril 2018, Chine) [↑](#footnote-ref-67)
68. Rapport final de l’évaluation des réseaux régionaux (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/7) [↑](#footnote-ref-68)
69. UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/12 [↑](#footnote-ref-69)
70. Atelier régional du Protocole de Montréal du réseau des administrateurs des bureaux de l’ozone des Caraïbes (28 -30 mai 2008, Georgetown, Guyana) [↑](#footnote-ref-70)
71. Réunion thématique sur la mise en œuvre des PGEH et des études des solutions de remplacement des SAO (8 - 10 novembre 2016, Chisinau, République de Moldova) [↑](#footnote-ref-71)
72. Réunion des administrateurs des bureaux de l’ozone de l’Europe et l’Asie centrale (11 - 12 octobre 2018, Antalya, Turquie) [↑](#footnote-ref-72)
73. Réunion des administrateurs des bureaux de l’ozone de l’Europe et l’Asie centrale (11 - 12 octobre 2018, Antalya, Turquie) [↑](#footnote-ref-73)
74. Réunion de réseau conjointe de l’ORPALC (novembre 2018, Quito, Équateur) [↑](#footnote-ref-74)
75. UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/9 [↑](#footnote-ref-75)
76. Réunion des administrateurs des bureaux de l’ozone du réseau de l’Asie du Sud (février 2019, Paris, France) [↑](#footnote-ref-76)
77. Réunion de réseau des pays insulaires du Pacifique (février 2019, France). Pratiques efficaces, défis, priorités, besoins des pays pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal, dont le PGEH et les activités habilitantes [↑](#footnote-ref-77)
78. <https://ozone.unep.org/women-making-their-mark-cooling-sector> <https://ozone.unep.org/sites/default/files/2020-01/gender-in-the-ozone-treaties-rev-jan20.pdf> [↑](#footnote-ref-78)